

Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 2/2026

Sitzung vom / Séance du 23.03.2026





VILLE DE
LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Fabricio Costa
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 23 mars 2026

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Remplacement de membres des commissions consultatives	131
II	Affaires de personnel de la Fondation Jean-Pierre Pescatore (avis)	131
III	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	131

EN SÉANCE PUBLIQUE

IV	Questions posées par des conseillers communaux	131
1)	Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'affichage culturel et associatif dans la Ville de Luxembourg	131
2)	Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la souveraineté et la résilience numériques de la Ville de Luxembourg	131
3)	Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la Fête des voisins 2026	133
4)	Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet du contrôle des logements (insalubres)	133
5)	Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet d'une agression commise contre une personne de 14 ans	134
V	Circulation	134
VI	Conventions	135
VII	Devis de travaux	143
1)	Conversion du gazon naturel en terrain synthétique du terrain n°1 au complexe sportif Boy Konen	143
2)	Devis rectifié relatif au projet de construction d'un home pour les besoins du groupe scouts Telstar à Hamm	144
VIII	Urbanisme	146
1)	Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Lycée Kuebebiert [KI-19] » (Kirchberg)	146
2)	Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünwald Ouest [WH-12] » (Weimershof)	146
3)	Modification ponctuelle du PAP QE concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünwald Ouest [WH-12] »	147

4)	PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] » (Weimershof)	147
5)	Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 444/2381, 444/2396 et 443/2131 (rue de Marville à Beggen)	147
6)	Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE – parcelles n° 444/2381, 444/2396 et 443/2131 (rue de Marville à Beggen)	148
7)	Lotissements de terrains	148
IX	Règlement-taxe : nouveaux chapitres G-6 et A1	148
X	Adaptation du règlement modifié du 5 mai 2014 concernant la gestion des déchets ainsi que du règlement-taxe	148
XI	Présentation du rapport environnemental 2024 et du plan d'action environnemental	149
XII	Subsides extraordinaires	155
XIII	Office social – droit d'emphytéose (avis)	155
XIV	Fondation J.-P. Pescatore – création d'un poste (avis)	155
XV	Affaires judiciaires	156
XVI	Décharge du règlement de factures	156
XVII	Conversion / Création de postes	156

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I REMPLACEMENT DE MEMBRES DES COMMISSIONS CONSULTATIVES

II AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA FONDATION JEAN-PIERRE PESCATORE (AVIS)

III AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

En séance publique

IV QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

1) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'affichage culturel et associatif dans la Ville de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : En réponse à ma question au collège échevinal au sujet des colonnes Morris de la Ville de Luxembourg vous m'avez répondu le 6 mai 2024 au conseil communal que « (n)otre Service Communication et Relations publiques est en train d'élaborer un projet pilote avec le service TIC. Nous sommes sur la voie d'une numérisation croissante. Dans cette optique, nous souhaitons refondre les « Reider » dans les différents quartiers, ce qui nous permettra également d'annoncer les événements culturels des associations par voie électronique. Ce projet pilote sera mené dans un premier temps dans deux grands quartiers de la ville. »

- Où en est concrètement la mise en œuvre du projet pilote annoncé concernant la numérisation des « Reider » et l'affichage électronique des événements culturels ?
- Un calendrier de mise en œuvre est-il désormais défini ? Quand aura lieu le lancement effectif du projet ?
- Dans quels quartiers le projet pilote sera-t-il mis en œuvre ? Selon quels critères ces quartiers ont-ils été sélectionnés ?
- Comment la collaboration avec les associations culturelles et locales est-elle envisagée, notamment en ce qui concerne l'accès, la gestion et la diffusion des contenus culturels ?

Par le passé, les colonnes Morris – ou colonnes d'affichage – faisaient partie intégrante du paysage urbain de la capitale. Au-delà de leur fonction informative, elles constituaient un élément culturel et esthétique de l'espace public, contribuant à une forme de mise en scène urbaine de la vie culturelle et associative. Comme cela reste le cas dans de nombreuses villes européennes, notamment à Paris ou en Suisse, ces

supports physiques contribuaient à la visibilité des images dans l'espace public et à leur rôle social, en tant que vecteurs de débat, de rencontre et d'expression collective. La disparition progressive de ces formes d'affichage analogiques au profit de supports exclusivement numériques pourrait entraîner une perte symbolique et culturelle que les écrans électroniques ne peuvent entièrement compenser.

- Comment le collège échevinal évalue-t-il la perte culturelle, esthétique et symbolique liée à la disparition des colonnes Morris dans l'espace public urbain ?
- Quelles mesures concrètes sont envisagées afin de préserver ou de recréer cette dimension culturelle et artistique de l'affichage public dans la Ville de Luxembourg ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : En 2024, un projet pilote a été mené en collaboration avec Post Luxembourg, visant notamment à accroître la visibilité des associations des différents quartiers. Des panneaux d'affichage ont été achetés et le projet pilote a été mis en œuvre dans les quartiers de Bonnevoie, Limpertsberg et Gasperich, sur la Place Guillaume II et à l'intérieur du *Bierger-Center*. Malheureusement, il s'est avéré que cela ne fonctionnait pas bien, de sorte que le contrat a été résilié. Post Luxembourg avait travaillé avec un sous-traitant dans ce cadre.

Nous collaborons désormais avec une autre société, à savoir l'agence *Apart*, qui gère également l'application « City-App ». Nous partons du principe que le projet sera opérationnel en octobre 2026.

Les « e-Reider » doivent fournir des informations intéressantes sur la vie dans le quartier, par exemple sur les événements, les liaisons de bus et les chantiers. Ces informations ne doivent pas avoir de caractère commercial.

En ce qui concerne les colonnes Morris – qui n'étaient pas très nombreuses –, le problème résidait dans le fait que les informations avaient un caractère commercial. Les tarifs étaient assez élevés, ce qui a eu pour conséquence que l'on y trouvait principalement de la publicité d'acteurs étrangers. Aujourd'hui, les espaces publicitaires de JCDecaux situés aux abribus s'adressent à cette clientèle.

Comme je l'ai dit, nous espérons que le système sera opérationnel dès octobre, afin que les citoyens puissent encore mieux s'informer de ce qui se passe dans leur quartier.

2) Question de Monsieur le conseiller Benoy concernant la souveraineté et la résilience numériques de la Ville de Luxembourg

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Ces dernières années, de nombreuses villes et administrations publiques européennes ont engagé une réflexion approfondie sur leur dépendance de solutions numériques fournies par des entreprises soumises à des juridictions extra-européennes, en particulier américaines. Cette réflexion s'est traduite, dans plusieurs cas, par des stratégies visant à renforcer la souveraineté numérique, la protection des données et la résilience institutionnelle. À titre d'exemple, des villes comme Munich, Berlin, Barcelone, Amsterdam ou encore Copenhague ont mis en place, à des degrés divers, des politiques visant à réduire leur dépendance de solutions logicielles et d'infrastructures cloud de fournisseurs américains, notamment dans un souci de conformité au droit européen, de maîtrise stratégique et de continuité du service public.

Cette problématique s'inscrit dans un contexte juridique et géopolitique bien documenté. Depuis l'adoption en 2018 du

US CLOUD Act (*Clarifying Lawful Overseas Use of Data Act*), les autorités américaines peuvent exiger l'accès à des données détenues par des entreprises soumises à la juridiction des États-Unis, y compris lorsque ces données sont physiquement stockées sur le territoire de l'Union européenne. Ce mécanisme entre en tension directe avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), notamment en matière de transparence, de droits des personnes concernées, de voies de recours effectives et de respect de la souveraineté juridique européenne.

Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques croissantes, des conflits commerciaux et une remise en cause de certains équilibres du droit international, plusieurs experts et institutions soulignent par ailleurs le risque que l'accès aux données, aux logiciels ou aux infrastructures numériques puisse devenir un levier de pression stratégique. Cette question concerne tout particulièrement les administrations publiques, dont le bon fonctionnement repose de plus en plus sur des outils numériques essentiels (gestion administrative, communication, services à la population, données sensibles).

- Quels sont, à ce jour, les principaux logiciels, services cloud et infrastructures numériques utilisés par la Ville de Luxembourg pour assurer le fonctionnement de son administration et de ses services, et dans quelle mesure ceux-ci dépendent-ils de fournisseurs soumis à la juridiction des États-Unis (par exemple des solutions telles que Microsoft 365, Azure, Entra ID ou des services équivalents) ?
- Le collège échevinal peut-il préciser le coût global des licences logicielles actuellement utilisées par la Ville de Luxembourg, ainsi que leur ventilation par fournisseur ? Ces licences ont-elles été acquises dans le cadre d'un marché concurrentiel ? La Ville est-elle liée par des contrats comportant des durées minimales, des clauses de reconduction automatique ou d'autres formes d'engagement contractuel susceptibles de limiter sa marge de manœuvre ou sa souveraineté numérique ?
- Le collège échevinal peut-il préciser dans quelle mesure les données de la Ville de Luxembourg (données administratives, données à caractère personnel, données sensibles) et les logiciels nécessaires au fonctionnement autonome de la Ville sont protégés contre des accès imposés par des législations étrangères, notamment au regard du conflit juridique existant entre le RGPD et le US CLOUD Act ?
- Une analyse interne a-t-elle été réalisée afin d'identifier les services numériques critiques de la Ville de Luxembourg qui doivent pouvoir continuer à fonctionner, au moins de manière minimale, en cas d'indisponibilité partielle ou totale de certains réseaux, serveurs ou services cloud externes ? Dans l'affirmative, quelles en sont les principales conclusions ?
- Quelles mesures la Ville de Luxembourg a-t-elle mises en place en matière de sauvegarde et de sécurisation des données (backups), notamment en ce qui concerne la localisation, l'indépendance et la possibilité de restauration rapide en cas de crise cybernétique ou de rupture d'accès à des services externes ?
- Le collège échevinal a-t-il identifié ou étudié des solutions alternatives, notamment européennes ou open source, permettant de réduire la dépendance de la Ville à des fournisseurs soumis à des juridictions extra-européennes ? Le cas échéant, lesquelles ont déjà été mises en œuvre ou sont à l'étude ?

- Le collège échevinal partage-t-il l'analyse selon laquelle la souveraineté numérique, la résilience des services publics et l'autonomie opérationnelle constituent des enjeux stratégiques croissants pour les communes, en particulier dans un contexte de tensions géopolitiques et de risques cybernétiques accrus ?
- Dans l'affirmative, quelles orientations ou lignes directrices le collège échevinal envisage-t-il à court et moyen terme afin de renforcer l'indépendance numérique et la capacité de fonctionnement autonome de la Ville de Luxembourg ? Dans la négative, pour quelles raisons estime-t-il qu'une telle stratégie ne serait pas nécessaire ou prioritaire à ce stade ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Il s'agit d'une question intéressante, mais aussi très complexe d'un point de vue technique. La Ville investit chaque année plusieurs millions d'euros dans l'informatique afin de se positionner favorablement dans ce domaine et de garantir que ses puissent travailler efficacement au quotidien, tout en assurant la sécurité et la résilience nécessaires.

Notre Service TIC emploie déjà plus de 80 personnes, et le collège échevinal a approuvé le recrutement de personnel supplémentaire, afin de renforcer encore davantage nos capacités dans les domaines évoqués. Il ne s'agit pas seulement des États-Unis, mais aussi des risques de sécurité liés à des personnes mal intentionnées.

Monsieur le conseiller Benoy a évoqué le « Cloud Act » de 2018. L'objectif des États-Unis est d'avoir accès à toutes les données transitant par les serveurs d'entreprises américaines, quel que soit le pays où ceux-ci sont installés. L'Europe est bien sûr moins enthousiaste à ce sujet, et deux arrêts (« Schrems 1 » et « Schrems 2 ») de la Cour de justice européenne ont établi que cela n'était pas possible. C'est pourquoi nous avons aujourd'hui fait un grand pas en avant. Nous disposons désormais du « Data Privacy Framework » – ce qui ne signifie pas nécessairement que moins de données soient transférées vers les États-Unis ou ailleurs, mais on veille en permanence à ce que le moins de données possible soient transmises sans respecter la protection des données. L'objectif des demandes d'accès aux données est la lutte contre la criminalité (fraude, cybercriminalité, etc.) et la lutte contre le terrorisme. Mais bien sûr, ces demandes vont trop loin. On estime que nous recevons entre 40.000 et 50.000 demandes automatisées par an.

À l'exception de *Teams* et de *SharePoint*, toutes les applications utilisées par la Ville sont développées en interne ou proviennent d'entreprises européennes, et les données correspondantes sont stockées sur les serveurs locaux de la commune, de sorte qu'aucune donnée ne peut être transférée vers les États-Unis par ce biais. *Outlook*, par exemple, ne se trouve pas dans le cloud, mais sur nos propres serveurs. Parmi nos applications internes figurent celles relatives à l'état civil, à la gestion du personnel et à la comptabilité.

En ce qui concerne *Teams* et *SharePoint*, il existe des directives à l'intention de nos collaborateurs sur l'utilisation de ces logiciels, notamment concernant les fichiers qui peuvent être partagés, bien qu'il soit assez difficile de déterminer l'étendue exacte de ce cadre réglementaire.

Pour des raisons de sécurité, chaque licence de logiciel n'est pas répertoriée individuellement dans le budget.

Une évaluation externe a été réalisée afin de vérifier la résilience de la Ville dans le domaine informatique. Les domaines examinés dans ce cadre comprennent également, par exemple, le contrôle d'accès aux bâtiments communaux.

Il a été mentionné que d'autres pays tentent de miser exclusivement sur des solutions européennes. Il existe des domaines dans lesquels cela n'est pas possible. Dans ces domaines, nous devons miser sur la meilleure protection possible.

Il convient de souligner que la plupart du matériel informatique et des puces proviennent soit des États-Unis, soit de Chine. La sécurité à 100 % n'existe pas, et on ne peut affirmer avec certitude que tout le monde respecte toutes les lois et qu'il n'y ait aucune fuite de données.

Je peux en tout cas vous assurer que la Ville met tout en œuvre pour être aussi résiliente et aussi sûre que possible, et qu'elle ne lésine pas sur les dépenses nécessaires à cet effet.

3) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la Fête des voisins 2026

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng): Une récente circulaire du ministère de la Famille porte sur la fête des voisins. Pour 2026, celle-ci est annoncée pour le 22 mai. Le ministère informe également que la participation sera désormais gratuite et que, au niveau de la coordination, l'association ASTI en est chargée, vu la dissolution de l'association ALPS.

La Ville de Luxembourg s'engage depuis de nombreuses années à promouvoir le vivre ensemble dans le voisinage et participe à l'initiative de la Fête des voisins. Cependant, c'est seulement pour la Fête des voisins « officielle » (donc à la date précitée) qu'elle met à la disposition des citoyennes et des citoyens les bancs et les tables. Ainsi, les voisinages qui pour différentes raisons ne veulent pas organiser la fête le 22 mai (ainsi que le 23 et 24 mai), doivent alors louer ce matériel, ce qui engendre des frais. Citons parmi ces raisons les aléas météorologiques du printemps (froid, pluie) ou le début/la fin des vacances scolaires (beaucoup de personnes déjà/encore parties). Dès lors, certains voisinages préfèrent organiser une fête des voisins plus tard en été.

- Y aura-t-il des changements dans l'organisation de la Fête des voisins à la suite de la reprise de sa coordination par l'ASTI (pour les services de la Ville, pour les citoyennes et les citoyens) ?
- Le collège échevinal envisage-t-il mettre à disposition des bancs et tables aux habitants qui souhaitent organiser leur fête des voisins à un autre moment avant les vacances d'été ?
- Le collège échevinal peut-il dresser un bilan des éditions précédentes et informer le conseil communal sur l'évolution de la participation à cet événement, notamment le nombre de fêtes selon les quartiers et les autorisations délivrées pour des parcs ou pour fermer des rues à la circulation ?
- Qu'est-ce que le collège échevinal / la Ville met en œuvre pour motiver les habitants à un comportement éco-responsable (p.ex. réduction des déchets/recyclage) ? Est-il envisageable de lancer, en concertation avec la commission à l'environnement et la commission du vivre-ensemble interculturel, un prix pour récompenser les voisinages qui s'engagent à respecter des critères écologiques ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je remercie Madame la conseillère Brömmel de la promotion qu'elle fait pour la fête des voisins par le biais de cette question. Cette fête joue un rôle important, tout comme les « tiers-lieux », qui contribuent également à ce que les voisins se rencontrent et fassent connaissance. La Ville continue de soutenir cette fête et en fait également la promotion. Notre service IBS met à la

disposition des habitants le matériel nécessaire (invitations, gadgets, banderoles, etc.). Les tables et les bancs ne sont mis à disposition que le week-end où la fête a lieu.

Le Service IBS dresse chaque année un bilan. En 2025, 36 fêtes ont été organisées dans 18 quartiers, la plupart (9) ayant eu lieu à Bonnevoie. En 2024, on comptait 70 fêtes dans 21 quartiers, et cette année-là encore, Bonnevoie était en tête avec dix manifestations. Il y a donc encore une marge de progression. Madame la conseillère Brömmel a toutefois souligné à juste titre que la fête a lieu le premier week-end des vacances de la Pentecôte et que de nombreuses personnes partent en vacances à cette période. De nombreux expatriés ne sont de toute façon pas souvent au Luxembourg le week-end.

La Ville soutient en tout cas toutes les initiatives qui émanent « de la base », c.-à-d. des habitants. Je pense par exemple à l'« Initiative Cents », qui organise tellement de rencontres qu'il se déroule pratiquement chaque jour une sorte de fête de quartier dans le quartier de Cents. L'offre y va de *walking*, du yoga et des cours de langue jusqu'à des moments de convivialité autour d'un repas et d'un verre.

En ce qui concerne les mesures environnementales, la Ville – du Service Hygiène au Service Événements, Fêtes et Marchés, en passant par le Délégué à l'environnement – met son expertise à la disposition des habitants. Le Délégué à l'environnement a élaboré des fiches d'information contenant des recommandations sur la manière d'organiser des fêtes respectueuses de l'environnement.

Les banderoles sont réutilisables et récupérées après la fête de quartier. Le Service Hygiène les nettoie afin qu'elles puissent être réutilisées l'année suivante.

L'organisation d'un concours est une piste intéressante. À l'heure actuelle, notre objectif est que les citoyens appliquent les recommandations du label national « green events ». Le Délégué à l'environnement réfléchit actuellement à des moyens de sensibiliser davantage les organisateurs, et l'organisation d'un concours pourrait être envisagée.

Le site Internet de la Ville propose une série de dépliants contenant des informations pratiques pour l'organisation de fêtes (gobelets réutilisables, utilisation du vélo ou des transports en commun, eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille, etc.).

4) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet du contrôle des logements (insalubres)

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Il ressort de la réponse à la question parlementaire n° 3342 qu'une étude de l'Observatoire de l'habitat, selon laquelle plus de 400 adresses « combinant différentes formes d'habitat » ont été identifiées dans la ville de Luxembourg. Dans les quartiers étudiés, 41 adresses de cafés ont été trouvées au total, et 29 adresses ont été cataloguées comme « café/immeuble locatif », « fonctionnant plutôt selon le principe d'un bâtiment divisé en appartements ». Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un inventaire complet.

Sur base de la loi du 20 décembre 2019, des chambres données en location sont à déclarer à la commune, et celle-ci est appelée à faire respecter les critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité.

- A combien la Ville de Luxembourg estime-t-elle le nombre de chambres données en location sur son territoire ?

- Combien de déclarations de chambres données en location la Ville de Luxembourg a-t-elle réceptionné dans les années 2023, 2024 et 2025 ?
- De quelles informations la Ville dispose-t-elle quant à la conformité de ces logements aux dispositions de la loi de 2019 ?
- Combien de ces lieux ont été contrôlés dans les 3 années passées ? Quels en sont les constats ?
- Le collège échevinal convient-il que la connaissance des types de logement est une condition préalable importante pour contrôler la salubrité ? Que fait le collège échevinal pour obtenir une meilleure vue d'ensemble sur la répartition des différents types de logement dans la ville ?
- Quelles mesures sont mises en œuvre par la Ville pour informer et soutenir les locataires et les sous-locataires par rapport à leurs droits ?

Madame l'échevin Corinne CAHEN : La conclusion de Madame la conseillère Brömmel est pertinente. Il est vrai que cela s'avère parfois difficile parce que les gens ont besoin de leur logement. En décembre 2025, j'avais répondu à Madame la conseillère Miltgen dans le cadre d'une question semblable, qui portait plus spécifiquement sur les « chambres meublées ».

Nous estimons qu'il existe sur le territoire communal 443 logements loués sous forme de chambres meublées. Cette estimation repose sur les déclarations officielles des propriétaires ou des exploitants – le fait qu'il y ait une différence entre les deux ne simplifie pas les choses. En effet, il y a souvent sous-location, par exemple lorsque le propriétaire est une brasserie, comme c'est le cas pour les chambres situées au-dessus des cafés (« Cafészëmmeren »). La Ville est en contact avec les grandes brasseries, et des efforts importants sont déployés pour rénover et améliorer ces chambres.

Entre 2023 et 2025, les formulaires de déclaration concernaient 59 bâtiments. Parmi ceux-ci, 35 ont fait l'objet d'un contrôle. La Ville a reçu des réclamations concernant 77 bâtiments, dont 27 ont été contrôlés.

Parmi les irrégularités constatées lors de ces contrôles figurent l'absence d'autorisation, le non-respect des surfaces au sol requises, l'absence d'une cuisine ou d'un accès à une cuisine, le non-respect des critères de sécurité (détecteurs de fumée, extincteurs, deuxième chemin d'évacuation, etc.), absence d'un local pour sécher le linge ainsi que des installations électriques non conformes. Si de telles irrégularités sont constatées, le propriétaire ou l'exploitant reçoit une lettre de la commune lui enjoignant de les corriger.

Lors des contrôles, on vérifie notamment de quel type de logement il s'agit (par exemple, s'il s'agit d'un logement de type « Airbnb » ou non) et si les plans autorisés ont été respectés. En principe, la police et le CGDIS ne participent pas à ces contrôles. Je recommande le récent documentaire télévisé consacré au Service Logement de la Ville, qui donne un bon aperçu de son travail. L'objectif est toujours de permettre aux personnes de vivre dans des conditions dignes dans leurs logements respectifs.

5) Question de Monsieur le conseiller Weidig au sujet d'une agression commise contre une personne de 14 ans

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : On pouvait lire ce matin dans le journal « L'Essentiel » qu'une personne âgée de 14

ans a été agressée le 19 mars à Bonnevoie par un groupe d'adolescents.

- Que sait le collège échevinal de cet incident et des accusés ?
- Le collège échevinal a-t-il connaissance d'autres cas de ce type ?
- Quelles mesures la Ville prend-elle pour lutter contre les agressions visant les jeunes ?
- Quels conseils Madame le bourgmestre donne-t-elle aux parents d'adolescents pour les protéger contre de telles agressions ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'ai été pour le moins surprise de recevoir cette question ce matin, car en tant qu'élu, Monsieur le conseiller Weidig devrait savoir que ni le bourgmestre ni la Ville n'ont accès aux informations demandées. La Ville de Luxembourg n'est ni la police judiciaire, ni la police grand-ducale, ni la justice.

Je ne dispose que des informations publiées ce matin par le parquet dans un communiqué de presse, à savoir que les faits se sont déroulés le 19 mars au parc Kaltreis, que la victime est une personne âgée de 14 ans et que les auteurs sont des jeunes âgés de 13 à 17 ans, qui appartiendraient apparemment à un « groupe connu ». Le parquet déclare lui-même « *que de tels agissements (...) constituent des faits d'une particulière gravité* » et que les auteurs se sont filmés eux-mêmes : « *Il ressort en outre de l'enquête que les faits ont été filmés par les auteurs eux-mêmes. Ces enregistrements, saisis dans le cadre des investigations, semblent avoir été réalisés dans une logique de mise en scène et de valorisation des actes commis, pouvant s'apparenter à une forme de 'trophée'.* » Le dossier a été immédiatement transmis par le commissariat de Bonnevoie à la police judiciaire, qui a affecté douze enquêteurs spécialisés à cette affaire.

Il faut espérer que la lumière sera rapidement faite et que les mesures nécessaires seront prises à la suite d'une agression aussi grave et violente.

Je tiens à signaler qu'une habitante m'a également informée ce matin des cas de troubles nocturnes à l'ordre public dans le parc Kaltreis, et que le collège échevinal prévoit de charger une société de gardiennage, qui intervient déjà dans le parc municipal de la Ville-Haute, d'intervenir également dans le parc Kaltreis.

V CIRCULATION

Monsieur François BENOY (déi gréng) : La circulation des cyclistes et des piétons sera-t-elle assurée dans la partie supérieure du Champ du Glacis pendant la « Schueberfouer » ? Ces dernières années, la piste cyclable a été fermée pour faire place aux manèges et aux stands de restauration. Une solution est-elle prévue cette année pour mettre en place un itinéraire alternatif sûr pour les piétons et les cyclistes ?

Le conseil communal a annoncé la mise en place de huit itinéraires cyclables. Quel est le calendrier prévu à cet effet ?

Le collège échevinal a lancé des mesures de modération du trafic dans les quartiers de Hollerich, Merl, Belair et Limpertsberg. Près d'un an s'est écoulé depuis, sans que des projets de modération du trafic n'aient été présentés pour d'autres quartiers. Je m'attendais à ce qu'un tel projet pour le quartier de

Bonnevoie soit présenté à l'automne 2025. Serait-il possible d'obtenir des informations actualisées concernant les projets du collège échevinal ?

Un reportage de RTL s'est penché sur l'organisation des arrêts RGTR, notamment dans le quartier de Kirchberg, mais aussi dans l'avenue Monterey. Même si les arrêts RGTR ne relèvent pas de la compétence de la Ville, celle-ci a intérêt à ce que ces arrêts soient organisés de manière à ce que les citoyens puissent facilement trouver leur bus. Dans quelle mesure le collège échevinal est-il en contact avec le Service Autobus à ce sujet ? Le collège échevinal a-t-il pris contact avec les autorités nationales afin de mieux organiser les arrêts RGTR ?

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme toujours, nous ne soutiendrons pas les différents règlements entraînant la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers.

La « Schueberfouer » est un événement important du calendrier des manifestations de la Ville. Nous partageons l'avis du groupe *déi gréng* selon lequel la sécurité et la mobilité des cyclistes et des piétons doivent être garanties dans le périmètre de la « Schueberfouer », et nous comprenons la nécessité de prévoir des règlements de la circulation ponctuels. Il convient toutefois de noter que, pendant cette période, il y a davantage de voitures et de piétons dans les quartiers environnants. Les itinéraires cyclables du quartier de Limpertsberg ne sont pas forcément bien éclairés le soir et la nuit. De nombreuses personnes qui s'y déplacent pendant la « Schueberfouer » ne connaissent pas bien le quartier, ce qui entraîne des quasi-accidents, par exemple sur l'avenue Pasteur ainsi que dans les environs du parc. Pendant la « Schueberfouer », ainsi que pendant les phases de montage et de démontage, il faut donc veiller à une meilleure signalisation et à un meilleur éclairage des pistes cyclables.

On nous a signalé que de nombreux automobilistes, pendant la « Schueberfouer », ne se rendent pas compte qu'ils se trouvent dans une zone où ils doivent acheter un ticket de stationnement. Une meilleure signalisation serait donc souhaitable.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Ma réponse à la question concernant la réglementation de la circulation pour les cyclistes dans le secteur du Champ du Glacis pendant la « Schueberfouer » est la même que l'année dernière. Sur un tronçon limité, la règle du « vélo à la main » s'applique également cette année, car l'espace disponible à proximité de l'arrêt de tramway est insuffisant pour y aménager un itinéraire cyclable. La seule alternative consisterait à déplacer la circulation cycliste sur la chaussée et à sacrifier pour cela une voie réservée à la circulation automobile et aux bus. Cela n'étant pas prévu, nous comptons donc cette année encore sur la compréhension des cyclistes, qui devront descendre de leur vélo et le pousser sur le trottoir sur un tronçon de 50 à 100 mètres.

De manière générale, la Ville – tout comme les communes voisines – a déployé des efforts considérables pour réduire le trafic motorisé en direction de la « Schueberfouer ». Outre les lignes de bus habituelles, des navettes sont mises en place, ainsi que des bus spéciaux qui partent du parking Bouillon. Ces services sont utilisés par de nombreux visiteurs. Il y a quelques années, le stationnement payant a par ailleurs été mis en place, par exemple dans le quartier du Limpertsberg, ce qui a eu pour conséquence que moins d'automobilistes se rendent dans ce quartier pour y chercher un emplacement de stationnement. S'il y avait des lacunes au niveau de la signalisation, je vous prierais de bien vouloir les signaler au Service Circulation. Ce dernier s'efforce en permanence d'assurer une signalisation optimale des règles de stationnement en vigueur. Si l'éclairage s'avère insuffisant à certains endroits, je vous invite à nous signaler également ces endroits. Le Service Circulation réexaminera la situation en termes de signalisation et d'éclairage.

Monsieur le conseiller Benoy s'est enquis du calendrier de mise en œuvre des itinéraires cyclables annoncés. Lors de l'annonce de ces projets, leur mise en œuvre était prévue pour les années 2026 et 2027. Le collège échevinal espère qu'ils pourront être réalisés le plus rapidement possible. Le Service Circulation a élaboré des plans d'exécution qui seront transmis au Service Voirie. Reste à voir si ces projets devront faire l'objet d'un appel d'offres ou non. Nous espérons pouvoir entamer la mise en œuvre de l'un ou l'autre d'entre eux dès que possible. Tous les projets ne pourront pas être réalisés en même temps. Parallèlement à la réalisation des huit itinéraires cyclables, la situation pour les cyclistes continuera à être améliorée à d'autres endroits.

Monsieur le conseiller Benoy a posé des questions sur le calendrier de la modération du trafic dans les quartiers. Le collège échevinal poursuivra ce projet. Il est inévitable que les nouveautés suscitent souvent des critiques au début. Au bout d'un certain temps, les mesures sont jugées positivement et la plupart des citoyennes et citoyens sont alors satisfaits des changements. Nous attendons les conclusions finales avant de procéder, le cas échéant, à des ajustements dans l'un ou l'autre quartier. Les êtres humains, le monde, rien n'est parfait. C'est pourquoi nous procéderons à des ajustements si nécessaire. Le moment venu, lorsque les plans seront disponibles, d'autres quartiers suivront dans le cadre du projet pilote.

Dans le reportage de RTL, le réseau de bus municipal a été présenté à tort sous un jour défavorable, alors qu'en réalité, les problèmes concernent les arrêts RGTR. Le reportage portait notamment sur l'arrêt RGTR situé près de Luxexpo, au Kirchberg. Il a été dit qu'il n'était pas toujours facile de savoir où se trouvaient les bus et que le manque de place entraînait des situations dangereuses. En ce qui concerne l'avenue Monterey, on a reproché au point d'arrêt RGTR qui s'y trouve son prétendu manque d'organisation. La Ville reste d'avis que les bus RGTR doivent desservir les gares périphériques, car il est problématique que des centaines de bus ne faisant pas partie des autobus AVL stationnent dans l'hypercentre lorsque les chauffeurs font une pause. Dans quelques mois, les travaux de construction débiteront dans le secteur du boulevard Prince Henri. Le tronçon situé entre l'avenue Marie-Thérèse et l'avenue Monterey est très fréquenté par des bus RGTR. Je peux confirmer que la Ville est en contact avec l'administration du RGTR concernant l'organisation des arrêts. À ce jour, aucune gare périphérique n'est prévue pour désengorger l'hypercentre. L'objectif doit toutefois être que les lignes RGTR s'arrêtent à des arrêts situés en périphérie, en dehors du centre-ville, et que les usagers poursuivent leur trajet en tramway et en bus municipaux – dans l'intérêt tant des transports en commun que de l'espace public en général.

*Les règlements de la circulation prévoyant la fermeture des trottoirs pendant des travaux sont approuvés, les représentants du LSAP s'abstenant. Le règlement de la circulation concernant le tronçon sur lequel les vélos doivent être poussés pendant la « Schueberfouer » est approuvé, les représentants des groupes *déi gréng* et *déi Lénk* s'abstenant. Les autres mesures temporaires et modifications définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.*

VI CONVENTIONS

- 1) Le syndicat SIDOR accorde à titre gratuit à la Ville une servitude sur le terrain inscrit au cadastre de la commune de Leudelange sous le numéro 1939/8008, afin de permettre à la Ville de construire, d'entretenir et d'exploiter un réseau

de transport de chaleur. L'objectif est de transporter la chaleur produite dans l'usine d'incinération des déchets du SIDOR vers la centrale électrique communale « ECCO »

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 2) La Ville loue à l'association « hqLX a.s.b.l. » une partie du bâtiment communal situé au 50, Route d'Arlon, qui abritait autrefois la caserne des pompiers, afin d'y organiser des activités culturelles. Les locaux loués offrent une surface totale de 568,34 m², comprenant notamment une salle polyvalente de 407,12 m², où étaient autrefois garés les véhicules de secours. Les locaux comprennent en outre deux bureaux, un espace cuisine avec kitchenette et des sanitaires équipés de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le bail prend effet le 1^{er} avril 2026 pour une durée initiale de trois ans, avec reconduction tacite d'année en année. Le loyer annuel s'élève à 120 €.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : Même si le loyer, fixé à 120 € par an, est modique et n'a donc qu'une valeur symbolique, il s'agit d'un projet très important pour la Ville. Il s'inscrit clairement dans la volonté de la Ville de développer durablement son paysage culturel. Le projet repose sur le concept d'une sorte de « tiers lieu culturel », lancé par la *Coordination culturelle* de la Ville en collaboration avec le Service Biens.

L'association « hqLX » a été fondée tout récemment. Elle a déposé ses statuts le 4 juillet 2025. Elle s'est fixé pour objectif de promouvoir, de soutenir et de mettre en réseau des pratiques artistiques et culturelles à caractère réflexif. Il s'agit d'un acteur engagé dans l'espace local et urbain, qui favorise les lieux de rencontre, de recherche et d'échange de connaissances. L'association s'intéresse aux dynamiques sociales, à la cohabitation interculturelle et à la coopération institutionnelle. Elle intervient dans les domaines de l'architecture, de l'art contemporain, des spectacles artistiques et de la musique. Elle accorde une importance particulière à la mise en réseau transeuropéenne au service de l'intégration et de la cohésion sociale. Parmi ses missions figurent la gestion et la programmation d'un espace culturel proposant un large éventail de formats tels que des expositions, des concerts, des spectacles, des ateliers, des conférences, des débats et des événements de communication, ainsi que la réalisation de productions externes. L'association vise également la mise en place de groupes de travail locaux, au sein desquels des membres engagés collaborent à la conception et à la mise en œuvre de formats communs et axés sur la coopération. L'une des caractéristiques de ce concept consiste à donner une nouvelle vocation, au service de la collectivité, à des espaces inutilisés, tels que des bâtiments inoccupés – en l'occurrence une ancienne caserne de pompiers – ou des sites industriels désaffectés. L'association prévoit un programme varié, ainsi que la création d'un café dédié aux échanges et à la convivialité. Les statuts de l'association précisent ainsi comment l'ancienne caserne de pompiers devra être utilisée.

La volonté du collège échevinal d'utiliser l'ancienne caserne de pompiers à des fins culturelles s'inscrit dans la lignée des conclusions de l'urbaniste américain Richard Florida sur le développement des quartiers. Richard Florida estime que les artistes peuvent insuffler une nouvelle vie aux quartiers délaissés et y créer de nouvelles identités. Ce point de vue repose sur sa théorie selon laquelle les artistes et leurs contributions à la culture et à la technologie enrichissent les villes et les communes, tout en favorisant la dynamique économique et sociale. Richard Florida fait valoir que les artistes et leurs projets peuvent non seulement renforcer la diversité culturelle, mais aussi contribuer au développement économique et à la cohésion sociale dans les villes et les communes. L'utilisation de l'ancienne caserne des pompiers

s'inscrit donc dans la réflexion sur le développement du futur quartier résidentiel « Stade ».

Dans le cadre des « Apéritours », les habitants du quartier ont contribué à faire émerger l'idée de réhabiliter l'ancienne caserne de pompiers. Le syndicat d'intérêts locaux Merl-Be-laïr soutient le projet. Cela montre que les idées et les propositions des citoyens sont prises en compte. Pour le quartier actuel et futur, il est important de promouvoir une culture participative et inclusive, d'atteindre différents groupes et d'impliquer activement les citoyens dans des processus créatifs, ainsi que de soutenir la coopération et l'interdisciplinarité entre les associations d'artistes, les institutions et les acteurs. C'est ainsi que naît un laboratoire dédié à de nouvelles formes de créativité et de vivre ensemble. Le projet répond également au manque d'espaces flexibles dédiés à la créativité, à l'expérimentation et à la collaboration, en complément des structures culturelles existantes. Le projet devient un « tiers lieu culturel », soutenu par la Coordination culturelle, en collaboration avec des partenaires clés tels que le « Casino Luxembourg » et l'Université du Luxembourg. Il s'agit d'un projet pilote au concept innovant, pour lequel il n'existe probablement guère d'autres candidats proposant un programme comparable pour redynamiser le site de l'ancienne caserne des pompiers.

Afin d'exclure tout bénéfice commercial pour l'association « hqLX », tous les tarifs des différents services doivent être validés par le comité de pilotage, sous la direction de la Coordination culturelle. Le loyer est fixé à un niveau modique, car les locaux ne sont pas utilisés à des fins commerciales, mais à des fins culturelles.

En raison de contraintes architecturales (issues de secours), les premier et deuxième étages du bâtiment ne peuvent pas être ouverts au public. Il était donc important de répartir de manière optimale l'espace disponible au sous-sol tout en respectant les normes de sécurité en vigueur.

Les programmes visent à rassembler les habitants, les étudiants, les artistes et les institutions autour de formats hybrides. Le projet est suivi par le comité de pilotage de la Ville. Cela garantira son accessibilité à un large public.

Ce projet et ce site doivent être considérés comme un élan initial pour le futur projet de construction de logements « Stade » et comme un centre ouvert, expérimental et culturel. Il s'agit donc d'un projet très important qui confère une nouvelle dimension au quartier et qui élargit l'offre culturelle dans la capitale. Je félicite le collège échevinal pour cette initiative. Je ne peux que soutenir ce projet.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : L'initiative visant à mettre l'ancienne caserne de pompiers de la Route d'Arlon à la disposition de l'association « hqLX » afin d'y créer un lieu culturel n'est pas seulement une excellente idée, mais constitue également un exemple de politique moderne et durable. Étant donné que l'ancienne caserne des pompiers restera inoccupée pendant encore plusieurs années avant d'être démolie dans le cadre de la mise en œuvre du projet immobilier « Stade », le bâtiment se prête, de par sa structure, à l'organisation d'événements, d'expositions et de toutes sortes de manifestations culturelles. Il s'agit non seulement d'un projet pragmatique, mais aussi d'un projet important pour le milieu culturel.

Des études confirment également l'importance et le bien-fondé de tels projets. L'étude « Temporary uses of urban spaces: How are they understood as creative ? » montre clairement qu'une utilisation temporaire des bâtiments peut générer une dynamique économique active, créer des valeurs sociales et un capital symbolique. Les artistes y sont identifiés comme des acteurs centraux dans la revitalisation des

espaces urbains. Une autre étude, intitulée « Temporary uses in contemporary spaces » et publiée dans la revue spécialisée « Cities », met en avant l'utilisation temporaire comme un outil stratégique en urbanisme. Une utilisation temporaire améliore la qualité de vie, crée de nouvelles dynamiques sociales et permet de répondre de manière flexible aux besoins des citoyennes et citoyens.

De telles initiatives n'apportent pas seulement une plus-value culturelle, mais peuvent également générer des retombées économiques concrètes. Elles peuvent renforcer l'identité d'un quartier et rapprocher à nouveau les communautés. Des exemples de projets similaires à l'étranger montrent que, même s'ils ont commencé modestement, ces projets peuvent avoir un impact important et durable sur la scène culturelle d'une ville. On peut citer ici, par exemple, le projet « Tacheles » à Berlin, qui a démontré qu'une initiative artistique temporaire peut devenir un symbole mondialement connu d'une ville créative. Ou encore à Paris, où le projet « Les grands voisins » a montré comment allier intelligemment culture, politique sociale et développement urbain. On trouve un autre exemple positif à Luxembourg-Ville, où l'ancien abattoir, initialement utilisé par des skateurs et des tagueurs, s'est progressivement transformé en un lieu dédié aux événements culturels, un site dans lequel la Ville va investir pour y créer un centre culturel intéressant. Ces projets ont en commun d'avoir vu le jour en tant que solutions provisoires. Aucun d'entre eux n'avait été prévu à grande échelle, et pourtant, ils ont déclenché quelque chose d'important. Au lieu de faire immédiatement intervenir les pelleteuses et de risquer que le site soit utilisé comme parking, ou de laisser des bâtiments vides, il est possible de mettre en place des projets bénéfiques pour la scène culturelle, les quartiers et les citoyens.

De telles initiatives nécessitent du courage politique. C'est pourquoi nous saluons et soutenons ce projet.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Depuis de nombreuses années, *dei gréng* soutiennent la valorisation des espaces vacants dans notre ville. Ces lieux doivent être activés, ouverts à la création, à la culture et aux initiatives citoyennes. Dans ce sens, le projet porté par l'association « hqLX » nous paraît tout à fait pertinent, et nous sommes favorables à l'utilisation de cet espace dans l'ancienne caserne des pompiers. Nous saluons également le fait que la Ville mette à disposition un espace de cette ampleur – plus de 500 m² – pour un projet culturel avec un loyer symbolique, ce qui constitue un signal fort en faveur du secteur associatif et culturel.

Nous souhaitons toutefois soulever une question de principe. Nous ne trouvons pas dans la convention d'éléments relatifs à la procédure de sélection de l'association. Dès lors, une question se pose : que se passerait-il si d'autres associations étaient intéressées par ce type d'espace ? Existe-t-il des critères clairs, une procédure transparente, un appel à projets ? Il nous paraît essentiel que l'accès aux espaces publics se fasse dans un cadre équitable et transparent, afin de garantir l'égalité des chances entre les différentes initiatives associatives.

Nous ne remettons pas en cause le projet, que nous soutenons bien sûr. Nous estimons toutefois qu'il serait important, à l'avenir, de mettre en place des mécanismes plus structurés permettant également à d'autres associations de se poser candidates. Cela renforcerait à la fois la transparence et la légitimité des décisions et la richesse des projets soutenus par la Ville.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je me réjouis de constater que le projet est salué par tous les groupes politiques. Dans le cadre du concours d'architectes portant sur l'aménagement du grand terrain situé aux abords de la

route d'Arlon, il avait été retenu que divers bâtiments seraient conservés. Parmi ceux-ci figurent l'ancienne caserne des pompiers ainsi que les bâtiments situés derrière, qui abritaient autrefois des écuries.

La Ville met à disposition la salle polyvalente existante. Le loyer annuel s'élève à 120 €. Les coûts du projet sont pris en charge par l'association « Oeuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte ». Celle-ci avait lancé un appel à projets auprès de la scène artistique afin de dynamiser un « tiers-lieu culturel ». Parmi les candidatures reçues, c'est l'association « hqLX » qui a été retenue. Cette dernière sera chargée, au cours des trois prochaines années, de l'animation du site, mais cette animation se fera en collaboration avec d'autres acteurs (artistes, musiciens, troupes de théâtre, compagnies de danse, etc.). Toute personne pouvant ou souhaitant collaborer dans ce cadre peut s'adresser à l'association. Je suis certaine que celle-ci est ouverte à toute idée pertinente et intéressante.

Le nouveau stade d'athlétisme de Hamm devrait être achevé dans trois ans. Il faudra ensuite attendre que le Service Hygiène et le centre de recyclage aient déménagé. Même si cela prend encore du temps, cela ne nous empêchera pas de continuer à travailler sans relâche sur le projet de construction de logements « Route d'Arlon ». Je me réjouis d'avance des événements intéressants qui se tiendront dans la salle polyvalente.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 3) La société « I.S. S.à r.l. » cède à titre gratuit à la Ville un terrain (« jardin ») de 10,13 ares sis aux abords de la rue de Rollingergrund. But : mise en œuvre du PAG (coulée verte aux abords de la rue de Rollingergrund).

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 4) Convention entre la Ville et l'association « Bazar International de Luxembourg » relative à l'organisation du « Bazar International de Luxembourg », un événement caritatif se déroulant chaque année à Luxexpo « The Box », dont les recettes sont reversées à des projets humanitaires au Luxembourg et à l'étranger. Dans ce cadre, la Ville s'engage à soutenir financièrement l'association pour la location des locaux loués. La contribution de la Ville s'élève à 60.000 € par édition pour les années 2025 (avec effet rétroactif), 2026 et 2027. Parmi les conditions figurent le fait que le festival doit se dérouler dans les locaux de Luxexpo S.A. et que la subvention doit être utilisée exclusivement pour couvrir les frais de location. Un crédit supplémentaire de 120.000 € est à voter au budget ordinaire 2026.

Madame Colette MART (DP) : Je me réjouis que la Ville prenne en charge les frais de location des locaux de la Luxexpo pour l'organisation du « Bazar International de Luxembourg ». Il s'agit là d'une marque de reconnaissance pour l'organisation d'un événement qui constitue un grand enrichissement culturel et qui se tient chaque année depuis de nombreuses années sur le territoire de la capitale.

Le « Bazar International » met le bénévolat à l'honneur. À une époque et dans une société où tout le monde ne pense pas forcément à ceux qui sont dans le besoin, le bénévolat revêt une importance capitale. C'est un geste de solidarité que nous soutenons en tant que Ville. Le « Bazar » souligne également l'importance du multiculturalisme et de la créativité, ainsi que les possibilités qui s'offrent aux citoyens de s'impliquer et à chacun d'élargir ses horizons.

Les frais de location représentent une dépense importante pour l'association et il est essentiel que nous, en tant que Ville, contribuions à soutenir cette initiative exemplaire et à mettre en avant le succès qu'elle mérite.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Le « Bazar International » figure en tête de notre agenda annuel. Il s'agit d'un événement particulier qui nous rappelle sans cesse que nous sommes une société multiculturelle, riche de nombreuses traditions différentes – et de spécialités culinaires variées. Adolescent, j'ai découvert le « Bazar International », à l'époque où l'événement se déroulait encore dans un seul hall de la LuxExpo. J'en garde de beaux souvenirs et, chaque année, lorsque j'y retourne, je me réjouis que mes enfants puissent à leur tour découvrir cette manifestation, prendre conscience de la richesse de notre société et y rencontrer des personnes issues des cultures les plus diverses.

Célébrer ensemble le vivre-ensemble et découvrir les spécialités culinaires d'autres cultures constitue le fondement d'une convivialité pacifiste. Les différentes nationalités sont représentées par un stand au « Bazar International ». Tous ces bénévoles accomplissent un travail remarquable et il ne nous appartient pas de juger ces personnes sur la base de la politique menée dans leur pays d'origine. Je suggérerais toutefois que les représentants des pays d'origine en proie à des conflits apposent un symbole de paix sur leur stand, afin de montrer qu'ils sont fiers de pouvoir représenter une partie de leur pays, tout en étant pacifistes. La Ville devrait prendre contact avec l'organisateur à cet effet. Au sein du conseil communal, dans notre pays, en Europe, nous défendons le principe de la paix. L'année passée, certains incidents se sont produits dans le cadre du « Bazar International ». Ce n'est pas la politique étrangère ou intérieure du pays d'origine qui doit être mise en avant, mais la culture du pays, et de nombreux bénévoles y travaillent toute l'année pour nous la faire découvrir. Le « Bazar International » est un événement important, c'est pourquoi nous devrions demander aux différents pays d'installer ce jour-là, aux côtés de leur drapeau national, un drapeau de la paix.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : La présente convention est un bon exemple de la manière dont nous, en tant que Ville, soutenons les initiatives. Le « Bazar International » ne constitue pas seulement un événement important pour la capitale, mais il est avant tout une plateforme solide pour la solidarité et les projets humanitaires. La Ville soutient l'organisation du « Bazar International » à hauteur de 60.000 € par édition. Nous apportons ainsi à l'organisateur la stabilité et la sécurité nécessaires pour planifier et poursuivre son travail. Notre groupe politique soutient pleinement la présente convention. Lors d'une réunion conjointe des commissions consultatives concernées, la convention a été avisée favorablement à l'unanimité.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Le « Bazar International » est un événement important et nous nous réjouissons nous aussi de pouvoir y découvrir davantage les différentes cultures et de déguster leurs plats traditionnels. Je serais ravi que le stand luxembourgeois soit un peu plus grand.

L'année dernière, des problèmes sont survenus concernant le stand d'Israël. Quelles mesures l'organisateur prend-il pour que tout se déroule dans le calme cette année ?

Je suis d'avis que chaque pays devrait être représenté par un stand, y compris des pays comme Israël, l'Iran et la Russie, à condition qu'ils ne fassent aucune déclaration politique sur place. Chaque pays devrait pouvoir présenter sa culture. Les déclarations politiques devraient toutefois être interdites. Le Bazar International met l'accent sur les différentes cultures. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de prévoir des drapeaux de la paix, car ce qui signifie la paix pour l'un peut être perçu

comme de l'oppression par un autre. La Ville devrait insister pour qu'il s'agisse d'un événement apolitique, sans déclarations ni symboles politiques.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je me réjouis du fait que cette convention recueille elle aussi l'approbation unanime. Nous pouvons nous estimer heureux de vivre dans un pays où un événement tel que le « Bazar International » est possible. C'est le meilleur exemple du « vivre ensemble ».

Madame l'échevin Corinne CAHEN : C'est la diversité qui fait notre pays, notre ville. Cette diversité fait notre force. Nous pouvons montrer ce que signifie le vivre ensemble et comment il se vit : apprendre les uns des autres, apprendre à se connaître, ne pas juger les autres, mais apprendre à apprécier ce que l'on ne connaissait peut-être pas jusqu'à présent. Je ne peux donc que me réjouir de ce large soutien.

Il convient de rappeler une nouvelle fois que la Ville n'est pas l'organisatrice du « Bazar International ». Le collège échevinal transmettra à l'organisateur les remarques formulées au cours de la discussion.

Les contrôles effectués l'année passée aux entrées de la manifestation se sont déroulés de manière très professionnelle. Le « Bazar International » se caractérise par une ambiance très particulière, c'est pourquoi je soutiens pleinement l'affirmation selon laquelle cet événement doit rester apolitique. Les membres des associations y représentées travaillent toute l'année afin de soutenir des projets d'ONG grâce à l'argent récolté au cours de ces deux journées.

Le « Festival des migrations », qui s'est déroulé le week-end dernier, et le « Bazar International » sont deux événements qui, chacun à leur manière, nous offrent la possibilité de découvrir d'autres cultures. Bien entendu, étant donné que la Ville soutient ces deux manifestations, nous réfléchissons également à la manière de les rendre plus accessibles au grand public, afin que même les personnes qui ne sont pas encore sensibilisées à des thèmes tels que la diversité culturelle et la migration puissent y trouver leur place. Un brainstorming est en cours avec les organisateurs pour déterminer comment y parvenir.

On a beaucoup parlé de l'offre culinaire du « Bazar International ». À ce propos, il convient de préciser que les plats proposés ne peuvent plus être préparés dans les halls de la Luxexpo : la cuisine doit se faire à l'extérieur. Cette règle s'applique à tous les événements où des plats sont proposés à la consommation.

Nous devrions tous faire passer le message de l'importance de s'écouter les uns les autres – même si nous ne partageons pas toujours l'avis de l'autre – et montrer que nous souhaitons vivre en paix.

La convention est approuvée à l'unanimité.

5) Convention conclue entre la Ville et l'ASTI (Association de soutien aux travailleurs immigrés) définit la collaboration entre les deux parties dans le cadre du projet « Internetstuff » dans le quartier d'Eich. L'objectif du projet est de promouvoir l'inclusion numérique et la participation des citoyens grâce à l'accès à des ordinateurs, à des formations et à un accompagnement à l'utilisation des outils numériques.

Dans ce cadre, l'ASTI organise des formations, notamment sur la base du programme « Internetführerschäin », ainsi que des ateliers et permanences destinés à répondre aux besoins du public. L'association assure également un accompagnement

individuel des usagers, notamment pour l'utilisation d'outils numériques et la réalisation de démarches administratives en ligne.

Pour la mise en œuvre du projet, la Ville met provisoirement à disposition de l'ASTI une partie d'un local situé au 145, rue de Mühlenbach à Luxembourg ainsi que des espaces au Centre culturel d'Eich. L'activité sera en principe transférée ultérieurement vers l'ancien local du projet « Internetstuff » appartenant au Fonds du Logement dès que celui-ci sera disponible.

La Ville accorde à l'ASTI une participation financière annuelle d'un montant maximal de 145.000 €, destinée à couvrir les dépenses liées au fonctionnement du projet. L'octroi de cette contribution est conditionné à la mise en place d'un programme comprenant 360 heures de formation, réparties en 32 cours, pour environ 250 participants, ainsi qu'à l'ouverture de l'« Internetstuff » pendant 30 heures par semaine.

La convention entre en vigueur le 1^{er} avril 2026 pour une durée initiale de trois ans.

6) Avenant à la convention entre la Ville et CLAE Services (Centre de liaison, d'information et d'aide pour les associations issues de l'immigration au Luxembourg) relative à la gestion du projet « Internetstuff ». Ce projet vise à renforcer la participation numérique des citoyens par le biais de formations, d'ateliers et d'un accompagnement à l'utilisation des outils numériques. Dans ce cadre, CLAE Services organise des formations basées sur le programme modulaire „Internetführerschäin“, agréé par le ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que des ateliers et des activités adaptés aux besoins du public, tels que le « Smartphone Café » ou des formations relatives à l'utilisation de services numériques comme l'e-Banking. L'association organise également des permanences ouvertes au public afin de favoriser l'échange et le développement des compétences numériques.

L'avenant a pour objet d'adapter les modalités financières prévues par la convention initiale. La participation annuelle de la Ville passe de 133.500 € à 145.000 €, afin de permettre à CLAE Services de couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre du projet « Internetstuff ». Ces adaptations entrent en vigueur le 1^{er} avril 2026.

7) Avenant à la convention entre la Ville et l'association « ErwuesseBildung » (EwB) relative à la gestion du projet « Internetstuff ». Ce projet vise à promouvoir la participation numérique des citoyens par des formations, des ateliers et des activités d'accompagnement destinés à renforcer les compétences numériques du public. Dans ce contexte, la EwB propose des formations basées sur le programme « Internetführerschäin » ainsi que divers cours et ateliers adaptés aux besoins des participants. L'association organise également des ouvertures libres de l'espace « Internetstuff ».

L'avenant vise à adapter certaines dispositions. Ainsi, les prestations assurées par la EwB dans le cadre du projet sont modifiées. Cela comprend la mise en place d'un programme annuel d'accompagnement à l'utilisation des appareils numériques d'une durée totale de 460 heures, réparties entre des formations en groupe, des séances de soutien individuel dans le cadre du « Smartphone Café » et des consultations individuelles. Il est également prévu que l'espace « Internetstuff » soit ouvert au public, en dehors des horaires de cours, du mardi au jeudi selon des plages horaires déterminées.

L'avenant prévoit également une adaptation des modalités du concours financier de la Ville. La participation financière annuelle est portée de 133.500 € à 145.000 €, afin de couvrir

les dépenses liées notamment aux postes de travail, aux loyers, aux logiciels et au matériel informatique. Ces adaptations entreront en vigueur le 1^{er} avril 2026.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Dans une société où l'accès aux services, aux droits et à l'information se fait de plus en plus par voie numérique, garantir à tous les compétences nécessaires est une question de justice sociale. Les actions menées par l'ASTI, CLAE Services et « ErwuesseBildung » nous permettent d'atteindre des publics cibles souvent exclus des technologies numériques, en particulier les personnes issues de l'immigration ou issues de milieux défavorisés. Il s'agit là d'un travail important que nous soutenons pleinement.

Toutefois, ces conventions soulèvent également quelques questions importantes. D'une part, le nombre croissant d'acteurs impliqués dans un même projet nécessite une meilleure coordination. Il est indispensable de veiller à ce que les mesures prises se complètent, à ce que les doublons soient évités et à ce qu'elles s'inscrivent dans une stratégie globale clairement définie par la Ville.

D'autre part, nous estimons nécessaire d'améliorer l'évaluation de ces mesures. Au-delà des rapports d'activité individuels, un aperçu synthétique serait utile. Combien de personnes sont concernées au total ? Quels sont les profils des bénéficiaires ? Quels sont les effets concrets de ces mesures sur l'autonomie numérique et l'inclusion sociale ?

Nous souhaitons par ailleurs souligner la dimension territoriale. Il est important de veiller à ce que ces services soient accessibles de manière équitable dans tous les quartiers de la ville.

Nous soutenons les conventions présentées, qui constituent un pas dans la bonne direction, tout en réclamant une approche plus intégrée, mieux coordonnée et axée sur les résultats.

Madame Colette MART (DP) : Le conseil communal est appelé à se prononcer sur trois conventions relatives à la mise en œuvre du projet « Internetstuff ». Il s'agit des conventions conclues avec l'ASTI, l'EwB et CLAE Services. Il y a plusieurs années, la Ville a contribué à la création des « Internetstuffen » et leur a apporté un soutien financier. Les conventions présentées montrent que les « Internetstuffen » n'ont rien perdu de leur actualité. Bien qu'Internet et le téléphone portable soient aujourd'hui des outils courants et largement répandus, les associations mentionnées constatent toujours un besoin. Pour les personnes âgées, il est important de pouvoir obtenir un « permis Internet » ou de participer à un « café smartphone ». Un smartphone peut apporter une sécurité supplémentaire aux personnes âgées, par exemple grâce à la fonction GPS, qui permet de mieux s'orienter en voiture ou à pied. Mais il faut savoir comment cela fonctionne. D'une manière générale, le téléphone portable peut renforcer la sécurité : les personnes âgées peuvent appeler de n'importe où, si elles ont besoin d'aide, et elles sont joignables par téléphone.

D'autres personnes ont également besoin d'aide dans ce domaine, notamment les personnes socialement vulnérables qui n'ont pas facilement accès aux équipements modernes et qui n'ont pas toujours les moyens financiers de se les procurer. Les associations mentionnées, qui proposent ces services, s'occupent de personnes issues de l'immigration, de personnes qui sont peut-être arrivées récemment au Luxembourg, de réfugiés ou d'autres personnes vulnérables pour lesquelles l'accès à Internet et à une « Internetstuff » peut les aider à mieux s'intégrer, à entrer en contact avec d'autres personnes, à obtenir des informations ou peut-être à trouver un emploi.

Le fait qu'il existe encore un besoin en „Internetstuffen“ soutenus par la Ville nous rappelle que tout le monde ne s'y retrouve pas forcément dans le monde moderne, mais que ce n'est pas une raison pour être exclu ou se sentir inférieur. L'accès aux médias modernes nous montre qu'il peut être important d'aller un peu dans le sens du courant dans des domaines qui peuvent nous aider tous au quotidien et contribuer également à notre sécurité.

Notre groupe politique soutiendra les conventions présentées non seulement pour cette raison, mais aussi parce que les associations mentionnées s'adressent à différents publics. Nous constatons clairement que chacun a la possibilité d'acquérir des compétences en matière d'utilisation d'Internet.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Grâce aux conventions présentées, les trois associations mentionnées ont la possibilité de proposer à leurs clients des formations à l'utilisation des services numériques. Dans un monde de plus en plus numérisé, il est indispensable d'apprendre à utiliser Internet. Ces projets s'adressent à un public varié. Même si les trois associations proposent toutes le « permis Internet » du ministère de l'Éducation nationale, elles offrent néanmoins des formations différentes. L'ASTI propose un accompagnement individuel et une aide pour les démarches administratives en ligne. Des programmes de formation comprenant 360 heures de cours, réparties en 32 sessions, pour environ 250 participants, ainsi que l'ouverture hebdomadaire de l'« Internetstuff » pendant 30 heures sont prévus. L'association CLAE propose à sa clientèle très hétérogène un « Smartphone-Café » et une initiation à la banque en ligne. « ErwuesseBildung » propose, réparties sur toute l'année, 460 heures de formations individuelles ou en groupe ainsi que des événements ouverts à tous.

Nous avons examiné ces conventions en commission. Au cours de la discussion, l'importance d'une évaluation statistique a été soulignée. Le souhait a été exprimé que les associations mentionnées réalisent une analyse portant sur le public touché et les compétences transmises, et que les résultats soient présentés aux membres de la commission au bout de six mois.

Un point à ne pas négliger dans le cadre d'une telle formation est la gestion de l'intelligence artificielle. L'IA évolue rapidement. Les deepfakes et leur diffusion sur les réseaux sociaux connaissent une augmentation alarmante de jour en jour. La formation devrait également inclure une sensibilisation visant à informer les clients des dangers de l'IA, à les alerter sur ces risques et à leur montrer comment vérifier au mieux les sources.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Je remercie tous les intervenants de leurs contributions et de leur soutien. La commission consultative a retenu que les représentants des trois associations mentionnées devront présenter leur projet au sein de la commission.

Madame la conseillère Branca a évoqué une multiplication des acteurs. La Ville collabore avec trois acteurs actifs dans trois quartiers différents. En commission, j'avais fait part de ma surprise face au grand succès des « Internetstuffen ». La demande montre qu'il existe un besoin important. Les smartphones, les ordinateurs et l'IA ne cessent d'évoluer, et il est important que les gens apprennent à utiliser ces outils qui peuvent leur faciliter la vie quotidienne. Il est tout aussi important qu'ils soient informés des dangers et des risques. Les « Internetstuffen » accomplissent un travail utile et de qualité. Tout le monde n'a pas un voisin ou un partenaire capables de l'aider lorsqu'il faut remplir un formulaire en ligne. J'attends avec impatience la présentation des projets en commission consultative.

Il n'y aura pas de double emploi, car les services « Internetstuff » sont proposés dans différents quartiers. Les « Internetstuffen » d'« ErwuesseBildung » seront fréquentés par un public différent de celui des associations CLAE et ASTI. Les associations s'adapteront également aux besoins des participants dans chaque quartier. Les activités des « Internetstuffen » donneront certainement lieu à des ateliers dans les tiers-lieux, et une aide à l'utilisation du téléphone portable sera proposée. Il est donc important de créer des lieux où les gens peuvent se rencontrer et s'entraider.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 8) Dans sa séance du 13 octobre 2014, le conseil communal avait approuvé une convention relative au projet « Abrigado », agréé par le ministère de la Santé, par laquelle l'association « Comité national de défense sociale » (CNDS) s'engageait à assurer un accueil de jour et de nuit ainsi qu'à mettre à disposition des salles de consommation de stupéfiants pour les personnes toxicodépendantes. En contrepartie, la Ville s'est engagée à participer aux frais du projet. Par un avenant approuvé par le conseil communal en date du 22 octobre 2018, les parties ont convenu de modifier les articles 1 et 2 de la convention en vue d'une extension des horaires d'ouverture de l'accueil de jour et des salles de consommation. Cela a engendré la création de trois postes à temps plein supplémentaires. Toutes les autres dispositions de la convention initiale sont restées inchangées. Cette dernière prévoyait, à son article 8 qu'elle « viendra à échéance de plein droit le 31 décembre 2019 et qu'une évaluation circonstanciée à présenter par l'association au début de l'année 2019 déterminera si la convention sera prorogée à l'échéance. »

Cette prorogation à l'échéance de la convention n'ayant jamais été faite par écrit entre les parties, la Ville est depuis le 1^{er} janvier 2020 liée au CNDS par une convention orale à durée indéterminée régissant les relations entre parties et notamment la participation de la Ville aux frais du projet. Compte tenu de l'importance du projet pour la Ville et de la standardisation des conventions que la Ville conclut avec des organisations sans but lucratif, le collège échevinal propose dès lors au conseil communal de conclure une nouvelle convention avec le CNDS définissant les conditions et modalités de la participation financière de la Ville au projet.

Le CNDS s'engage à garantir les horaires d'ouverture suivants :

- Accueil de jour : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 ;
- Salle de consommation : du lundi au dimanche de 9h00 à 16h00 et de 22h00 à 7h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 et de 22h00 à 7h00 ;
- Café de contact : du lundi au dimanche de 9h00 à 16h00 et de 22h00 à 7h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 et de 22h00 à 7h00 ;
- Espace hygiène : du lundi au dimanche de 9h00 à 16h00 et de 22h00 à 7h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 et de 22h00 à 7h00 ;
- Service médical : du lundi au dimanche de 9h00 à 16h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 ;
- Service social : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00, excepté mardi de 12h30 à 16h00 ;

- Hébergement d'urgence : du lundi au dimanche de 22h00 à 7h00.

Les heures d'ouverture pourront être modifiées d'un commun accord entre parties.

La Ville autorise le CNDS à recruter les collaborateurs suivants pour les besoins du projet :

- 3 postes plein temps d'agents pouvant se prévaloir de la formation requise pour être classés dans les carrières C6 ou C5 et les carrières inférieures à celles-ci du contrat collectif de travail (CCT) du Secteur d'aide et de soins (SAS) ;
- 7 postes plein temps d'agents pouvant se prévaloir de la formation requise pour être classés dans la carrière C3 et les carrières inférieures à celle-ci du contrat collectif de travail (CCT) du Secteur d'aide et de soins (SAS).

La participation financière de la Ville couvre :

- les frais du personnel prévu à l'article 2 ;
- les frais de nettoyage et de réparation engendrés par l'utilisation des locaux par le CNDS ;
- un forfait de 7,5 % des frais du personnel pour frais de gestion.

Tous les autres frais liés au projet sont pris en charge par le CNDS.

La convention est valable du 1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2026. Elle sera reconduite d'année en année, sauf résiliation par l'une des parties par lettre recommandée au moins six mois avant son échéance.

Les frais incombant à la Ville pour l'année 2026, estimés à 729.000 euros, seront inscrits au budget 2026.

Madame Colette MART (DP) : Le projet « Abrigado » est un projet important pour la Ville. La plupart d'entre nous, lorsque nous nous déplaçons en voiture ou à vélo, passons régulièrement devant ce centre et constatons comment s'y entremêlent les fléaux de la toxicomanie, de la pauvreté, de l'exclusion sociale et du sans-abrisme. La Ville finance des postes de personnel. La structure comprend un centre d'accueil de jour, une salle de consommation, un café de rencontre, un espace d'hygiène, et propose des soins médicaux, un service social et un hébergement d'urgence. On peut supposer que les horaires d'ouverture ont été fixés en fonction des besoins des publics cibles. Étant donné que les hébergements d'urgence de la Ville, ainsi que ceux d'autres communes, ferment à 7 heures du matin et que les structures d'accueil de jour n'ouvrent qu'à 9 heures, on peut se demander s'il ne serait pas dans l'intérêt des usagers et des riverains que ces structures soient ouvertes toute la journée. Les documents indiquent que les horaires d'ouverture retenus peuvent être modifiés d'un commun accord.

Dans le cadre des discussions menées au sujet de l'Abrigado, il est souvent souligné qu'une « Fixerstuff » serait également nécessaire dans d'autres communes. Il est regrettable que d'autres communes n'assument pas toujours leurs responsabilités dans le domaine social. Cela vaut également pour les domaines du logement social, des logements « Housing First » et des chambres meublées – des domaines dans lesquels nous nous efforçons de montrer l'exemple. Les récentes discussions sur les logements pour les réfugiés ainsi que les difficultés auxquelles sont confrontés les bénéficiaires du droit d'asile dans leur recherche d'un logement s'inscrivent

dans ce contexte. Il est important de continuer à faire preuve de sensibilité face à la détresse qui règne dans notre pays et dans notre ville.

Madame Emilie COSTANTINI (CSV) : L'extension des horaires d'ouverture de l'Abrigado est une mesure importante pour répondre aux réalités sur le terrain. Les horaires d'ouverture de la salle de consommation de drogues, du café de rencontre, de l'espace d'hygiène et du centre d'hébergement d'urgence sont prolongés. L'objectif est de créer un cadre sécurisé, tant pour les personnes concernées que pour le personnel, aussi la nuit. En finançant quatre agents de sécurité, la Ville assume ses responsabilités afin que l'offre puisse fonctionner de manière contrôlée et sécurisée. Il est important de souligner que le projet est bien préparé. Un calendrier réaliste a été établi pour le recrutement et la formation des agents. Notre groupe soutiendra la présente convention.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La consommation de drogues et les problèmes qui y sont liés constituent une réalité dont nous avons déjà discuté à plusieurs reprises. Ces problèmes ne concernent pas seulement le niveau communal, mais aussi le niveau national. On ne peut pas miser uniquement sur l'interdiction et la répression. Les mesures doivent reposer sur trois piliers. La prévention constitue un pilier très important – un domaine dans lequel la Ville doit encore s'impliquer davantage. La présente convention permet d'améliorer l'accompagnement et le conseil aux personnes toxicodépendantes. Nous leur proposons des solutions permettant de consommer des drogues avec un risque moindre pour leur santé, de recourir à des programmes de substitution, voire de sortir complètement du cercle vicieux de la toxicomanie. Il s'agit d'une approche pluridisciplinaire associant un soutien médical, social et psychologique. À cela s'ajoutent les interventions de rue, l'échange de seringues ainsi que les structures « Housing First ». Je considère toutefois que la Ville doit aller encore plus loin dans ce domaine. En ce qui concerne le troisième pilier, « Répression et sécurité », nous estimons qu'il faut accorder une importance encore plus grande à l'aménagement de l'espace public. Un meilleur éclairage, moins de recoins sombres, des rues et des espaces publics plus attrayants, la lutte contre la vacance immobilière : tout cela contribue à améliorer la situation de nos citoyennes et citoyens, sans pour autant stigmatiser et marginaliser davantage les personnes toxicodépendantes. Les responsables politiques doivent garder à l'esprit les intérêts contradictoires en jeu. Sur les lieux où se trouvent les personnes toxicodépendantes et où elles peuvent bénéficier de services, d'autres personnes sont également présentes : des habitants, des travailleurs, des enfants et des adolescents. Une politique communale efficace en matière de lutte contre la drogue est donc nécessaire.

En fait, je m'attendais à ce qu'une question que j'avais déposée au sujet du « Drogendësch 2.0 » figure aujourd'hui à l'ordre du jour, puisqu'elle s'inscrit dans ce thème, mais je constate que je devrai patienter encore un peu.

Nous saluons la prolongation de la durée de la convention avec le CNDS concernant l'Abrigado. Ce centre ne doit pas être réduit à l'appellation « Fixerstuff », car il est bien plus qu'un simple lieu de consommation contrôlée de drogues. Il propose une offre complète comprenant un accompagnement social, psychologique et médical. Il s'agit de considérer la personne dans sa totalité et non pas simplement comme un consommateur de drogues.

Le rapport d'activités de l'Abrigado montre que ce centre a prouvé sa valeur ajoutée et sa nécessité. En moyenne, 103 usagers fréquentent la structure chaque jour. En 2023/2024, environ 45.000 visites ont été enregistrées dans la salle de consommation. Il est important que nous continuions à soutenir cette structure.

L'extension des horaires d'ouverture s'inscrit en partie dans le prolongement du projet « Drogendësch 2.0 ». Les usagers pourront désormais se rendre à l'Abrigado pendant sept heures en journée et neuf heures la nuit. D'après les déclarations faites au sein de la commission, la nouvelle structure devrait, à plus long terme, être ouverte 24 heures sur 24. Il faut se réjouir tout particulièrement que l'offre soit également disponible le week-end et que, combinée à celle de la « Jugend- an Drogenhëllef », la Ville dispose désormais d'une offre plus large.

Le CNDS va créer d'autres postes à temps plein pour répondre aux besoins du projet. La Ville prendra en charge les frais de personnel pour quatre postes et le ministère de la Santé ceux de trois autres. Le personnel de sécurité qui sera recruté sera formé en fonction des besoins spécifiques de la structure.

L'objectif doit être d'offrir des possibilités toujours plus complètes aux personnes toxicodépendantes souhaitant bénéficier de services de conseil et qui ont besoin d'un suivi médical.

Tous les toxicomanes ne se rendent pas à l'Abrigado. Cela tient-il au fait qu'outre la cocaïne et l'héroïne, d'autres drogues soient consommées par voie intraveineuse ou inhalées ? Est-ce parce qu'il y a davantage de crack sur le marché ? Ou est-ce parce que certains groupes ne sont pas suffisamment informés sur l'Abrigado ? Que pouvons-nous faire pour mieux atteindre les personnes concernées ?

En commission, nous avons eu une discussion intéressante sur des structures plus décentralisées et de plus petite taille. Il faut se réjouir que Madame l'échevin Cahen ne soit pas opposée à cette position. Il va de soi que des structures décentralisées devraient être mises en place non seulement sur le territoire de la Ville, mais aussi dans d'autres communes. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que la Ville dispose d'une grande expérience et a le potentiel nécessaire pour mener à bien des projets pilotes. Au fond, l'Abrigado est une sorte de projet phare, sauf qu'en raison de sa taille, il fait désormais peur à certains. Il pourrait donc être judicieux de lancer des projets pilotes de moindre envergure, afin de montrer aux autres communes que des projets plus modestes peuvent s'intégrer dans un quartier si différentes mesures visant à impliquer les citoyennes et les citoyens sont mises en place en parallèle. Une telle approche nous permettrait d'avancer dans cette voie pour, d'une part, créer des solutions décentralisées sur le territoire de la Ville et, d'autre part, convaincre d'autres communes de la nécessité et de la faisabilité d'un tel projet.

déi grëng soutiendront la présente convention. C'est un pas de plus dans la bonne direction, mais cela ne doit pas être le dernier.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Notre groupe soutiendra la présente convention. Nous sommes convaincus de l'excellent travail accompli jour après jour par l'équipe de l'Abrigado, un travail qui constitue également un modèle de bonnes pratiques pour d'autres villes européennes. Notre groupe réclame depuis longtemps une extension des horaires d'ouverture pour les usagers de la structure, non seulement pour offrir aux usagers la possibilité de consommer dans de bonnes conditions médicales et adaptées, mais aussi pour leur permettre de bénéficier d'autres services importants.

Le recrutement de personnel spécialisé supplémentaire permet d'allonger les horaires d'ouverture, ce qu'il faut saluer. Néanmoins, certaines questions subsistent. Le matin, à 7 heures, les usagers doivent quitter le centre d'hébergement d'urgence. La salle de consommation n'ouvre qu'à 9 heures. Si les usagers doivent sans cesse se retrouver dans la rue ou passer d'une structure à l'autre, ils ne trouvent pas le calme nécessaire pour faire le point sur leur situation. Dans ces

conditions, il est difficile d'établir une relation de confiance avec les différents interlocuteurs, car ils doivent sans cesse réexpliquer leur situation. D'où notre appel de créer, enfin, des structures d'accueil de jour et de nuit, spécialisées dans les différentes pathologies, où les usagers pourront être pris en charge par une équipe, où ils pourront trouver le calme et, avec un accompagnement professionnel, faire le point sur leur situation de vie.

J'ai encore une question concernant le « bistrot social » de la Ville-Haute : où va-t-il déménager lorsque seront réalisés les travaux prévus dans le bâtiment de la Cinémathèque ?

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je soutiendrai moi aussi la présente convention, mais avec bien moins d'enthousiasme que les intervenants précédents. Dans d'autres domaines que nous soutenons en tant que Ville, que ce soit dans le sport, la culture ou au niveau scolaire, nous comptons bien plus d'usagers. Cela montre que l'offre est intéressante. Si le nombre de clients de l'Abrigado augmente par rapport aux premières années du projet, cela ne peut pas être considéré comme un succès. Pour ma part, je vois cette évolution avec des sentiments mitigés.

Je ne suis pas membre de la commission de l'action sociale. Vu de l'extérieur, il est clair que les horaires d'ouverture actuels sont insuffisants. Il faut donc saluer le fait que l'on vise, à plus long terme, une ouverture 24 heures sur 24. Je comprends que cela ne soit pas possible dans la structure actuelle, une structure provisoire.

Il y a cinq ou six ans, lors d'une discussion, nous nous étions prononcés en faveur de la réalisation d'une analyse critique du projet. D'où viennent les usagers ? À quelle évolution faut-il s'attendre ? Cette analyse devrait aborder les aspects positifs du projet, mais aussi les limites auxquelles se heurte une telle structure. Il serait important d'identifier les problèmes auxquels nous sommes confrontés et d'explorer les pistes alternatives que nous devrions peut-être envisager.

Madame l'échevin Corinne CAHEN : Étant donné que je ne suis pas experte en matière de stupéfiants, je ne suis pas en mesure de vous dire quels sont les effets de telle ou telle drogue, ni quelles drogues sont consommées dans la salle de consommation.

La Ville prend en charge les frais liés au recrutement d'agents de sécurité supplémentaires. En ce qui concerne le volet médical, il me semble important que celui-ci reste du ressort du ministère de la Santé et que ce dernier en assume également les coûts. La Ville soutient l'Abrigado avec ses propres moyens. Nous avons un grand cœur. La structure est implantée sur le territoire de la Ville. Nous ne disposons toutefois pas de données concernant l'origine des usagers. Il est peu probable que tous les usagers résident ou aient résidé à Luxembourg-Ville. La ville de Luxembourg est également la capitale. Nous assumons une partie de la responsabilité et apportons notre aide du mieux que nous pouvons. Il est toutefois important que les domaines de la prise en charge médicale et du personnel médical restent sous la responsabilité du ministère de la Santé.

En commission sociale, la question avait été soulevée de savoir où les personnes devaient se rendre lorsque le centre d'hébergement d'urgence fermait le matin et que les structures d'accueil de jour n'étaient pas encore ouvertes. La décision d'ouvrir plus tôt le matin les structures d'accueil de jour « Bistrot social » et « Parachute » tient compte de cette situation. Je n'ai pas le monopole de la vérité et je ne veux pas me fermer à la discussion sur une ouverture 24 heures sur 24 – une discussion qui avait déjà été menée lorsque j'étais ministre de la Santé. Mais l'objectif est en réalité d'encourager les usagers à ne pas rester 24 heures sur 24 dans

une structure. Il a été fait remarquer qu'il n'était peut-être pas bon d'être en contact avec plusieurs travailleurs sociaux différents. Or, cela peut justement être positif, car cela offre davantage de chances de rencontrer, au bon moment, la bonne personne en qui l'on a confiance et qui peut vous aider à sortir de la détresse. Cela arrive souvent.

L'attention a été attirée sur les structures « Housing First » gérées par l'association « Jugend-an-Drogenhëllef ». Comme vous le savez tous, je suis convaincue de l'intérêt et de la pertinence de telles structures. Je suis donc très reconnaissante que de tels logements soient prévus dans les projets de construction (par exemple dans le cadre de projets VEFA) lorsque l'occasion se présente. Il faut pour cela différents types de logements « Housing First », avec ou sans accompagnement.

Je partage l'avis selon lequel des structures décentralisées sont nécessaires, mais je ne constate malheureusement pas une grande volonté d'en créer – ni dans les quartiers de la capitale, ni dans d'autres communes. Quand on passe devant l'Abrigado et qu'on constate la misère humaine qui règne aux alentours de cette structure, on peut comprendre que d'autres communes ne se bousculent pas forcément pour accueillir une telle structure sur leur territoire. Néanmoins, j'estime qu'il incombe également au ministère de la Santé d'intervenir dans ce domaine. C'est pourquoi j'invite mes collègues à adresser une question parlementaire à leur ministre afin de savoir si l'une ou l'autre commune serait disposée à créer sur son territoire une structure de plus petite envergure, inspirée de ce modèle.

L'extension des horaires d'ouverture contribuera à ce que les usagers passent moins de temps devant l'entrée de l'Abrigado et à ce qu'ils aient un meilleur accès aux services proposés. Peut-être cela permettra-t-il de réduire également les nuisances pour le quartier. Dans un monde idéal, il y aurait plusieurs petites structures, mais malheureusement, nous ne vivons pas dans un monde idéal. Il faut également penser aux habitants du quartier. Ce n'est pas agréable de voir tous les jours des toxicomanes se faire une piqûre devant chez soi. Récemment, nous avons dû lire dans les médias que dans une autre commune, un enfant s'était blessé avec une seringue jetée par terre. Nous ne vivons pas dans un monde idéal, c'est pourquoi nous devons aider ces personnes qui sont malades. Bien sûr, on ne peut aider que ceux qui acceptent d'être aidés. Mais il se peut très bien qu'une personne qui refuse aujourd'hui de se faire aider accepte cette aide demain ou après-demain. Le travail des travailleurs sociaux revêt donc une grande importance et il est essentiel que nous soutenions ces personnes dans leur mission.

Le « Bistrot social » va déménager dans un bâtiment situé à la Côte d'Eich et restera donc dans la Ville-Haute. Le quotidien nous montre que le « Bistrot social » est une structure importante, où les usagers ont également la possibilité d'établir une relation de confiance avec un travailleur social.

Je ne sais pas s'il sera facile d'établir des statistiques sur l'origine des usagers. Je me renseignerai volontiers pour savoir si cela est possible, même si je considère qu'une telle collecte de données relève plutôt de la compétence du ministère de la Santé. Nous ne sommes pas seulement la Ville de Luxembourg, nous sommes aussi la capitale du pays. Il est donc normal que nous aidions à venir en aide aux personnes en difficulté. Nous ne ferons pas les yeux. La présente convention montre que nous assumons nos responsabilités. Je ne peux donc que me réjouir de ce large soutien. La Ville collabore avec des partenaires actifs sur le terrain, en l'occurrence le CNDS, afin d'aider les personnes qui en ont besoin, tout en protégeant les autres habitants du quartier, ceux qui y travaillent ou qui y vont à l'école, des seringues traînant par terre. Pour conclure, je voudrais profiter de

l'occasion pour remercier notre Service Hygiène, qui fait un travail remarquable.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VII DEVIS DE TRAVAUX

1) Conversion du gazon naturel en terrain synthétique du terrain n°1 au complexe sportif Boy Konen

Le conseil communal est appelé à approuver le projet élaboré par le bureau Schroeder & Associés visant à équiper de gazon synthétique le terrain de football n° 1 du complexe sportif Boy Konen à Cessange. Le projet comprend les travaux suivants :

- travaux de terrassement, remplacement du sol jusqu'à une profondeur de 20 cm, création d'un système de drainage par caniveaux, installation d'un système d'arrosage, pose de gazon synthétique non lesté, conforme aux meilleures normes actuelles (qualité FIFA PRO) ;
- réfection du chemin en enrobés autour du terrain, renouvellement des gaines autour du terrain, installation d'une main courante avec clôture et d'un nouvel éclairage LED ;
- fourniture et pose d'équipements divers, dont quatre poteaux de coin, deux cages de buts de football fixes et deux abris pour les joueurs.

Le planning prévoit la phase soumission en 2026, le début des travaux en mai 2027 et la mise en service du terrain en octobre 2027. Les travaux de gros œuvre devraient être achevés avant les congés collectifs 2027. Le coût est estimé à 2.456.386 €. Le projet sera financé par les budgets 2026 et suivants.

Madame Pascale AREND (DP) : Le projet prévoit la transformation du gazon naturel du terrain de football n° 1 du complexe sportif Boy Konen en un terrain moderne en gazon synthétique, afin de répondre à la forte demande des clubs souhaitant utiliser les terrains de football. Le terrain n° 1 est destiné à être principalement utilisé par les groupes de jeunes.

Le gazon synthétique présente l'avantage d'être plus résistant. Alors qu'un terrain en gazon naturel supporte environ 600 heures d'utilisation par an, un terrain en gazon synthétique peut être utilisé jusqu'à 2.000 heures par an. L'infrastructure pourra ainsi être exploitée de manière beaucoup plus efficace.

Outre la transformation proprement dite en gazon synthétique, le projet prévoit diverses améliorations techniques, notamment un éclairage LED moderne et l'installation d'un système de drainage par caniveaux, adapté au site existant (une ancienne décharge), ainsi qu'un système d'arrosage automatique.

En commission des sports, nous avons appris qu'il s'agit d'un gazon synthétique de quatrième génération, dont les propriétés mécaniques se rapprochent fortement de celles d'un gazon naturel. La libération de microplastiques ne devrait plus poser de problème. Il existe certes un risque légèrement accru d'écorchures, mais celui-ci peut être réduit grâce à l'arrosage. Parallèlement, le gazon synthétique offre une surface

uniforme, ce qui minimise considérablement les risques de blessures. Les anciennes générations de gazon synthétique étaient, comme on le sait, associées à de nombreux risques pour la santé.

La réception des travaux marque la fin de la phase de construction. Ce n'est qu'à ce moment-là que le terrain sera homologué pour les matchs de football officiels (normes FLF).

L'entretien du gazon synthétique nécessite des équipements spécialisés. Ceux-ci sont déjà disponibles sur place, car ils sont utilisés pour le rugby et le hockey sur gazon. Les lignes de terrain sont déjà intégrées au gazon synthétique.

Par rapport au gazon naturel, de nombreuses tâches seront supprimées : tondre, fertiliser, réensemencer, ce qui permettra de réduire les coûts d'entretien. La consommation d'eau pour l'arrosage du terrain sera en principe moindre, même si, dans la pratique, cela dépendra en fin de compte de l'utilisateur. L'arrosage du gazon synthétique n'est pas absolument nécessaire, mais il peut contribuer à réduire la température en été et ainsi améliorer la qualité de jeu.

Le présent projet constitue donc un nouvel investissement important dans nos infrastructures sportives, dans l'optique d'une utilisation accrue par nos clubs. La qualité du complexe sportif Boy Konen s'en trouvera nettement améliorée.

Monsieur BOB BIVER (CSV) : Madame l'échevin Beissel ne cesse de le rappeler : la demande dépasse l'offre. On peut supposer que cette tendance va se poursuivre. De plus en plus de clubs sportifs demandent des terrains d'entraînement. La rénovation du terrain n° 1 permettra d'augmenter la capacité d'utilisation du terrain de 600 à 2.000 heures par an, ce qui signifie qu'a priori, trois fois plus de clubs pourront utiliser ce terrain. Je ne m'étendrai pas davantage sur les détails techniques. Notre groupe soutiendra pleinement ce projet.

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : La disponibilité d'un nombre suffisant de terrains de football reste un problème dans la Ville. Même si *déi gréng* ne sont pas forcément enthousiastes à l'idée de la pose d'un gazon synthétique, nous y voyons néanmoins une solution partielle pour remédier au problème du manque de terrains de football, raison pour laquelle nous soutiendrons ce projet.

Nous appelons toutefois le collège échevinal à investir davantage dans les infrastructures sportives, car le sport constitue un facteur important de cohésion sociale. 50 % des enfants résidant dans la Ville ne fréquentent pas l'école publique, ce qui signifie également qu'ils ne sont pas forcément intégrés à la vie de quartier. Il est donc d'autant plus important de proposer des alternatives où les enfants peuvent se rencontrer.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Notre groupe soutiendra ce projet. Le problème du manque de terrains de jeu disponibles a déjà été soulevé. La pose du gazon synthétique permettra d'augmenter la capacité d'utilisation du terrain de 600 à 2.000 heures par an. Comment ces heures supplémentaires seront-elles réparties entre les clubs ? Comme il s'agit de la première pose d'un gazon synthétique de quatrième génération sur le territoire de la Ville, cela soulève la question d'une analyse des expériences acquises.

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Merci beaucoup pour ces contributions constructives. Ce projet nous permettra de répondre à la demande croissante. En raison des conditions météorologiques au Luxembourg, nos terrains sont souvent durs comme du béton, ce qui augmente le risque de blessures. Nous sommes donc ravis de pouvoir désormais installer un gazon synthétique répondant aux normes de qualité les plus élevées. Rappelons qu'au cours des dernières années, nous nous sommes engagés sans relâche auprès de la FLF et de la FIFA pour que la Première Ligue puisse jouer sur du gazon

synthétique. Il existait une règle d'or : les matchs de Première Ligue ne pouvaient se disputer que sur du gazon naturel. Heureusement, les mentalités ont évolué. Le gazon synthétique qui sera posé est de quatrième génération. Les nouveaux gazons synthétiques sont presque aussi performants que le gazon naturel. Les fibres sont entretenues une fois par semaine, afin que le gazon synthétique reste bien dressé. Une fois les travaux terminés, le gazon synthétique fera l'objet d'un contrôle technique par la Commission des terrains de la FLF, c.-à-d. qu'il sera vérifié s'il répond aux normes FIFA PRO.

La Ville de Luxembourg est la commune du pays qui offre à ses citoyens le plus grand choix d'infrastructures sportives pour les disciplines les plus diverses. Cela explique également pourquoi la Ville est submergée de demandes. Les communes environnantes conseillent à leurs associations de s'adresser à la Ville, car celle-ci dispose d'infrastructures sportives adaptées à une grande variété de disciplines. La Ville fait tout son possible pour répondre à la demande. Son territoire compte 190 clubs sportifs. Dans le cadre du programme « Sport pour tous », 190 cours de sport sont proposés. Les infrastructures sportives de la Ville sont utilisées sans interruption, du dimanche au dimanche, de 6 h du matin à 23 h le soir.

La Ville a élaboré un plan de financement pluriannuel pour les infrastructures sportives. Il existe encore des besoins en halls sportifs, terrains de sport et piscines. Un programme a été mis en place et les finances de la Ville sont saines, mais malheureusement, les terrains nécessaires à la réalisation de ces projets font défaut. C'est pourquoi je demande à tous les membres du conseil communal de nous prévenir immédiatement s'ils ont connaissance de terrains disponibles.

Nous voulons éloigner les enfants des écrans. Les enfants doivent bouger, être à l'air libre. Le meilleur remède consiste à mettre à leur disposition des infrastructures où ils peuvent découvrir les sports les plus divers, où ils apprennent le fair-play et peuvent vivre et expérimenter la convivialité et la solidarité. Le sport est un facteur d'intégration important dans notre société multiculturelle. Nous poursuivrons nos efforts dans ce sens.

Ce n'est pas le premier gazon synthétique qui est posé. Rien que sur le site du complexe sportif Boy Konen, on en compte déjà quatre. Au fur et à mesure que nous avons obtenu les autorisations nécessaires, nous avons procédé à la pose de gazon synthétique, notamment dans le but de pouvoir proposer davantage d'heures d'entraînement.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

2) Devis rectifié relatif au projet de construction d'un home pour les besoins du groupe scouts Telstar à Hamm

Le conseil communal est appelé à approuver le devis rectifié d'un montant de 6.530.906,27 € pour la construction d'un home pour les besoins du groupe scouts Telstar à Hamm (66, rue de la Montagne). Le devis initial de 4.581.777,06 € avait été approuvé par le conseil communal le 12 juillet 2021. Le dépassement de 1.949.129,21 € correspond à une augmentation de 43 % par rapport au devis initial et s'explique comme suit :

Dépassement à la remise des offres (1.129.480,36 €) : ce dépassement s'explique principalement par la forte augmentation des prix entre le moment du vote sur le devis en juillet 2021 et la mise en soumission des travaux suite à la pandémie de Covid-19 et la crise économique, mais aussi par la sous-estimation des prix de construction par les bureaux d'études.

Coûts supplémentaires par rapport aux commandes de base (603.819,45 €) : ces coûts résultent principalement de la différence entre les quantités prévues dans les bordereaux et celles réellement mises en œuvre, d'oublis ou de demandes des bureaux d'études, ainsi que de modifications découlant de l'avancement du chantier.

Changements demandés par la Ville (42.910,32 €).

Honoraires supplémentaires (268.845,41 €) : en raison de vérifications statiques et constructives non prévues initialement ainsi que d'études complémentaires rendues nécessaires au cours du projet, les honoraires doivent être adaptés aux coûts des travaux correspondants.

Le solde de la réserve pour imprévus et hausses de prix s'élève à 95.926,33 €.

La majeure partie du dépassement est due à la forte augmentation des prix liée à la pandémie de Covid-19 et à la crise économique. Cependant, les coûts de construction ont été sous-estimés par les bureaux d'études et des modifications ont été apportées pendant l'exécution, notamment au niveau des travaux techniques, qui ont désormais des répercussions inattendues sur l'avancement des autres corps de métier et sur le planning du chantier. Un autre problème majeur a été le changement constant des chefs de projet au sein des bureaux d'études, ce qui a entraîné un ralentissement des travaux de construction et une perte d'informations.

La dépense de 1.949.129,21 € sera à charge du budget extraordinaire des années 2026 et suivantes.

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le conseil communal est appelé à approuver un devis rectifié d'un montant de 6.530.906,27 € pour la construction d'un home pour le groupe scouts Tels-tar. Le devis initial, d'un montant de 4.581.777,06 €, avait été approuvé par le conseil communal le 12 juillet 2021. Le dépassement de coûts de 1.949.129,21 € correspond à une augmentation de 43 % par rapport au devis initial.

Il s'agit d'un beau projet et nous saluons le fait que le collège échevinal investisse dans des infrastructures destinées à la jeunesse et soutienne les associations. Nous avons appris que le home ne sera pas uniquement mis à la disposition du groupe scouts Telstar, mais que d'autres associations locales pourront également utiliser la salle principale du bâtiment. Notre groupe approuvera le devis rectifié.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Lors de la séance du 12 juillet 2021, notre groupe avait soutenu ce projet. Nous ne pouvons toutefois pas nous déclarer satisfaits du travail de planification effectué par le collège échevinal, car les surcoûts, qui s'élèvent à près de deux millions d'euros, ne sont pas uniquement dus à la hausse des prix. La moitié de ces dépassements est due à une sous-estimation des quantités de matériaux, à des omissions ou à des lacunes dans la planification, ainsi qu'à des modifications apportées pendant l'exécution à la demande de la Ville et à des travaux qui n'étaient pas prévus à l'origine. Il incombe au collège échevinal de veiller à une planification et un suivi adéquats du projet. C'est pourquoi nous ne pouvons pas approuver le devis rectifié.

Le home pour scouts, situé en bas de la vallée, bénéficie d'un emplacement magnifique. Étant donné que les scouts se réunissent le samedi et que de nombreux parents viendront déposer leurs enfants en voiture – il s'agit d'un groupe scout composé d'enfants provenant des quartiers les plus divers de la ville –, il convient de veiller à ce que tous les parents ne descendent pas en voiture jusqu'au fond de la vallée, ce qui provoquerait un chaos routier. La circulation devrait être organisée de manière à ce que les parents déposent leurs

enfants en haut de la rue et que ceux-ci descendent à pied dans la vallée.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Il faudrait en effet trouver une solution efficace pour éviter que des voitures ne montent et descendent sans cesse sur un chemin qui n'est pas conçu pour supporter un trafic important.

Le devis rectifié fait état d'une augmentation des coûts de plus de 40 % par rapport au devis initial. Chaque fois que nous dénonçons des surcoûts considérables dans le cadre de projets, le collège échevinal justifie ces hausses en invoquant les hausses de prix, la pandémie ou la guerre en Ukraine. Monsieur le conseiller Benoy a souligné à juste titre que, dans le cadre du projet en question, la majeure partie des surcoûts n'est pas imputable à des hausses de prix. Ceux qui, comme moi, ont travaillé dans des domaines très variés, savent combien il est important d'évaluer les fournisseurs. Il ne s'agit pas du premier projet où des problèmes se posent au niveau du bordereau, respectivement de la conception. Cela peut arriver. La question est de savoir si nous le faisons savoir aux acteurs concernés et si nous cessons de travailler avec eux. Les problèmes existants doivent être identifiés. C'est là un principe fondamental de la gestion de la qualité. Je ne peux que recommander vivement aux économistes présents au sein de cette assemblée de relire l'ouvrage de William Edwards Deming. Il est tout de même inconcevable que des surcoûts aussi élevés restent sans suite pour les bureaux d'études et les fournisseurs, et que leur fiabilité ne soit pas au moins remise en question.

Ce projet a été approuvé en 2021. Le collège échevinal s'est-il penché sur la question de savoir pourquoi tant de temps s'est écoulé et s'il ne serait pas possible d'éviter les hausses de prix sur une période de cinq ans ? Madame l'échevin Beissel souligne sans cesse que les décomptes de coûts montrent que la plupart des projets réalisés restent en deçà des coûts estimés. Notre rôle en tant que membres de l'opposition consiste également à signaler les problèmes. Dans le cas du projet présent, nous ne pouvons nous défaire du sentiment que tout ne s'est pas déroulé comme il se doit. Bien que nous soutenions le projet en soi, nous nous abstenons lors du vote.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Je ne peux que m'étonner des déclarations de Messieurs les conseillers Benoy et Boisante. Au sein de la commission des finances, nous avons reçu des informations détaillées sur le devis rectifié. Le fait est que les prix indiqués dans les offres reçues dépassaient jusqu'à 50 % ceux inscrits dans le cahier des charges. Le projet a été approuvé par le conseil communal en 2021. L'élaboration du projet a eu lieu six mois plus tôt. Le niveau des prix sur lequel reposaient les estimations correspondait donc à celui du début de la crise du Covid. La réalisation du projet s'est déroulée pendant la pandémie, puis également pendant la guerre en Ukraine – des périodes au cours desquelles les prix dans le secteur de la construction et ceux des matériaux de construction ont augmenté. À cela s'ajoutent des hausses liées à l'indexation des prix. Je ne peux imaginer que les groupes LSAP et *déi gréng* remettent en cause les paramètres sociaux. Il faut partir du principe que les entreprises qui ont obtenu le marché procèdent également aux ajustements de ces paramètres. Ces ajustements ont eu une incidence sur les offres soumises. D'autres surcoûts ont été générés par les hausses de prix, et les honoraires ont également augmenté.

Sur une augmentation des coûts de 1,9 million d'euros, 1,1 million d'euros sont imputables aux fortes hausses de prix survenues entre le moment du vote sur le devis en juillet 2021 et l'appel d'offres pour les travaux, en raison de la pandémie de Covid-19 et de la crise économique qui s'en est suivie, tandis que 270.000 € sont dus aux honoraires

supplémentaires (total : environ 1,4 million d'euros). Seuls les surcoûts restants, d'un montant de 500.000 euros, soit moins de 10 %, sont imputables à d'autres raisons. Les surcoûts liés aux demandes supplémentaires de la Ville ne s'élèvent qu'à 42.000 euros. C'est, certes, de l'argent, mais il ne s'agit pas d'un montant sur lequel nous passons habituellement une heure à débattre. Notre groupe ne peut donc que soutenir le devis rectifié afin que les travaux puissent être menés à bien.

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : En ma qualité d'échevin en charge des finances, je ne me réjouis moi non plus jamais des dépassements de devis. Je remercie Monsieur le conseiller Radoux de ses explications. Il n'y a pas grand-chose à ajouter. Il suffit de regarder les délais pour constater que le projet s'inscrit pleinement dans la période post-Covid. À cela s'ajoute le fait que nous avons affaire à un site rocheux, ce qui ne facilite pas la construction – un fait dont nous étions conscients dès le départ. La majeure partie des surcoûts est due à une sous-estimation des coûts des travaux, liée à la hausse des prix. Je ne vois donc pas ce que nous aurions pu faire de très différent.

Ce n'est malheureusement pas non plus la première fois que des bureaux d'études commettent des erreurs dans le calcul des quantités de matériaux. Notre service n'y est pour rien. Le collègue échevin attribue le marché pour la réalisation d'un projet sur la base de l'appel d'offres et dans le respect des dispositions légales. Lorsque des bureaux d'études commettent des erreurs de calcul, comme ce fut le cas pour ce projet, cela ne nous réjouit pas non plus, mais je ne vois pas ce que nos collaborateurs auraient pu faire pour l'éviter. Nous vérifions toujours minutieusement l'identité des bureaux d'études qui soumettent leur dossier. Si nous constatons qu'il s'agit de bureaux d'études ayant déjà commis des erreurs à plusieurs reprises, nous ne les retenons plus.

Il est plutôt rare que la Ville apporte elle-même des modifications fondamentales à un projet. Je ne vois vraiment pas ce que nous aurions pu faire de mieux dans le cadre de ce projet.

Il est à craindre que les prix des matières premières ne connaissent à nouveau une hausse substantielle en raison de la guerre en Iran, raison pour laquelle on ne peut exclure – et cela ne me réjouit pas non plus – que nous devions examiner d'autres devis rectifiés dans les mois à venir.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Je me réjouis d'entendre que Monsieur l'échevin Mosar perçoit lui aussi le problème au niveau des bureaux d'études. À aucun moment je n'ai remis en cause l'excellent travail accompli par nos services.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous transmettons ces remarques à nos services.

Le devis rectifié est approuvé par les voix des représentants des groupes DP, CSV et ADR. Les représentants des groupes déi gréng, LSAP et déi Lénk se sont abstenus lors du vote.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je suis curieuse de voir qui sera présent le jour de l'inauguration officielle du home scout.

VIII URBANISME

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Nous ne pourrions pas traiter aujourd'hui la modification ponctuelle de la partie

écrite et graphique du PAP QE « Kirchberg Grünewald Sud [KIR-gs] », car un document fait encore défaut.

1) Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Lycée Kuebebiert [KI-19] » (Kirchberg)

Le conseil communal est appelé à approuver une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Lycée Kuebebiert [KI 19] ». Cette modification permettra, outre la réalisation du nouveau « Lycée Michel Lucius » et de ses installations sportives, la réalisation du projet « Pointe Est », qui constitue la première étape de la mise en œuvre du nouveau quartier « Kuebebiert ». Dans ce cadre, une surface résiduelle du PAP NQ KI-19 « Lycée Michel Lucius » sera réallouée à un projet prévoyant la construction de logements conventionnels et abordables avec rez-de-chaussée, et surtout la construction de la centrale énergétique destinée à approvisionner le quartier. La proposition soumise vise notamment à :

- reclasser la partie dite « Pointe Est » de la « zone de bâtiments et d'équipements publics [BEP] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] », afin de tenir compte du « Plan directeur sectoriel Logement (PSL – annexe 1. Zone prioritaire d'habitation ZPH18 – Kuebebiert) » ;
- augmenter le coefficient DL de 20 à 32, afin de tenir compte de la nouvelle affectation en « zone d'habitation 2 ».

Le schéma directeur [KI-19] est également modifié pour être en phase avec le projet de modification. Le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a confirmé à la Ville qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG est approuvée à l'unanimité.

2) Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] » (Weimershof)

La Ville se propose d'apporter une modification ponctuelle à la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] » à Weimershof. La modification ponctuelle prévoit :

- de reclasser une partie de la « zone d'habitation 2 [HAB-2] » en « zone de bâtiments et d'équipements publics [BEP] » ;
- de reclasser une partie de la « zone de sports et de loisirs [REC] » en « zone d'habitation 2 » ;
- d'agrandir le PAP NQ [WH-12] pour y inclure les terrains nouvellement classés en « zone d'habitation 2 » ;
- d'augmenter le COS de 0,60 à 0,65 et le CUS de 1,35 à 1,48 ;
- de réduire la densité d'habitation de 130 à 95 logements ;
- d'adapter légèrement la délimitation de la « zone de servitude 'urbanisation' – éléments naturels [EN] ».

Cette modification ponctuelle du PAG implique également une modification du schéma directeur WH-12.

La modification du PAG permettra la bonne réalisation du PAP NQ, qui prévoit un quartier d'habitation durable sans voitures en surface comprenant, entre autres, environ 370 logements et l'école Waldorf de Luxembourg.

Le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a confirmé à la Ville en avril 2023 qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire.

Cette modification du PAG implique également une modification de la partie graphique du PAP QE correspondant, qui fait l'objet d'un document séparé.

Lors de sa séance du 8 juillet 2024, le conseil communal avait approuvé la modification ponctuelle de la partie graphique du PAG. Aucune objection n'avait été formulée pendant le délai légal de 30 jours prévu pour la consultation publique du dossier. Une réunion d'information à l'intention des citoyens s'était tenue le 18 octobre 2024 à l'Hôtel de Ville. La Commission d'aménagement du ministère des Affaires intérieures avait formulé plusieurs remarques et observations dans son avis, reçu par la Ville le 24 avril 2025. Le Service Urbanisme a pris position à ce sujet et le projet a été adapté en conséquence.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG est approuvée à l'unanimité.

3) Modification ponctuelle du PAP QE concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] »

Dans le cadre d'une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par le PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] », la partie graphique du PAP QE est à adapter en conséquence. Conformément à la procédure d'adoption prévue à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la demande a été soumise à la Cellule d'évaluation du ministère des Affaires intérieures. Aucune objection n'a été formulée pendant le délai légal de 30 jours prévu pour la consultation publique du dossier. La Cellule d'évaluation n'a formulé aucune observation.

La modification ponctuelle du PAP QE est approuvée à l'unanimité.

4) PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] » (Weimershof)

La Ville a été saisie du PAP NQ, établi par le bureau Dewey Muller au nom et pour compte du FUAK (Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Plateau de Kirchberg), portant sur un ensemble de terrains situés à Weimershof. Le projet « Grünewald Ouest » porte sur des terrains (406,03 ares) accessibles par la rue André Vésale, la rue des Labours et la rue de Kevelaer.

La surface construite brute résultant des coefficients du PAG permet de construire un maximum de 60.009 m² de surfaces construites brutes, dont 45.009 m² au maximum sont réservés au logement. La surface construite brute exclusivement réservée au logement est de 36.689 m². Le FUAK étant un promoteur public, aucune surface construite brute supplémentaire n'est générée par l'article 29bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Par ailleurs, 15.000 m² sont attribués à l'école Waldorf. Le reste de la surface construite brute pourra encore être attribué aux logements, aux bureaux (1.250 m² envisagés), aux commerces (625 m² envisagés) et

aux services. La densité de logement (DL) maximale du projet s'élève à 91 unités de logement par hectare brut et permet de construire un maximum de 370 unités de logement. La surface prévue à être cédée gratuitement à la Ville s'élève à environ 91,53 ares, correspondant à environ 22,54 % de la surface brute du PAP NQ.

Le collège échevinal propose au conseil communal de renoncer à l'indemnité compensatoire prévue à l'article 34 (2) de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain pour la surface inférieure au quart de la surface totale du PAP NQ alors que le projet se situe dans une zone entièrement urbanisée, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de construire de nouvelles voiries.

Etant donné que le PAP NQ prévoit un nombre de logements supérieur à 10 unités et conformément à l'article 29bis de la loi susmentionnée, au moins 15 % de la surface construite brute à dédier au logement seront réservés à la réalisation de logements abordables. Ceci correspond à 6.797 m² de surface réservés au logement abordable. Il s'agit d'environ 57 unités de logement.

Selon la proposition de modification ponctuelle du PAG qui accompagne le présent PAP, les fonds sont classés en partie en « zone d'habitation 2 » et en partie en « zone de bâtiments et d'équipements publics ». Ces zones sont superposées en partie par une « zone de servitude 'urbanisation - éléments naturels EN' », le tout superposé par une « zone soumise à un PAP NQ ». Avec un COS de 0,60, un CUS de 1,48, un CSS de 0,65 et une densité d'habitation de 91 logements par hectare, le PAP NQ respecte les valeurs maximales fixées dans le projet de modification ponctuelle du PAG, qui accompagne le présent PAP.

Le PAP souscrit globalement aux orientations retenues dans le schéma directeur SD n° WH-12 « Grünewald Ouest » modifié dans le cadre de la modification ponctuelle du PAG.

Dans le délai légal de 30 jours prévu pour la consultation publique du dossier, deux lettres de réclamation ont été introduites. La Division de l'inspection sanitaire a examiné le projet le 4 novembre 2024 sous l'angle sanitaire et a formulé diverses recommandations. La Cellule d'évaluation a formulé diverses remarques et observations en avril 2025. Le Service Urbanisme a pris position sur l'avis de la Cellule d'évaluation et sur les réclamations introduites. Le projet a été adapté en conséquence.

Le PAP NQ « Grünewald Ouest [WH-12] » est approuvé à l'unanimité.

5) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 444/2381, 444/2396 et 443/2131 (rue de Marville à Beggen)

Suite à un recours en annulation introduit par le propriétaire, le tribunal administratif a annulé en date du 24 juin 2024 la décision de rejet du conseil communal du 15 novembre 2021 de la demande de modification ponctuelle du PAG visant le reclassement d'une partie de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 444/2381 de la section EA de Beggen et sise aux abords de la rue de Marville d'une « zone de verdure [VERD] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] ». La Ville n'a pas interjeté appel. En conséquence, la Ville est tenue de procéder à une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG visant à :

- reclasser une partie des parcelles inscrites au cadastre sous les numéros 444/2381 et 444/2396 de la section EA de Beggen et sises aux abords de la rue de

Marville d'une « zone de verdure [VERD] » en « zone d'habitation 2 [HAB-2] » ;

- reclasser une partie de la parcelle inscrite au cadastre sous le numéro 443/2131 de la section EA de Beggen d'une « zone de verdure [VERD] » en « zone de bâtiments et équipements publics [BEP] » ;
- rectifier la délimitation des zones concernées.

En date du 27 novembre 2024, Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a confirmé qu'une analyse plus approfondie dans le cadre d'un rapport sur les incidences environnementales n'est pas nécessaire. Il a cependant ajouté qu'« *il s'avère nécessaire de clarifier le statut de protection des structures ligneuses y présentes en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles avant leur destruction ou réduction* ».

La modification du PAG implique une modification du « plan de repérage » du PAP QE, qui fait l'objet d'un dossier séparé.

Lors de sa séance du 16 juin 2025, le conseil communal s'est déclaré d'accord avec cette modification ponctuelle de la partie graphique du PAG. Aucune objection n'a été formulée pendant le délai légal de 30 jours prévu pour la consultation publique du dossier. Une réunion d'information avec la population a été tenue par le collège échevinal en date du 19 septembre 2025 à l'Hôtel de Ville. Le 22 septembre 2025, le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a avisé favorablement le projet en précisant qu'il s'avère nécessaire de clarifier le statut de protection des structures ligneuses y présentes avant leur destruction ou réduction en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. La Commission d'aménagement du ministère des Affaires intérieures a rendu un avis favorable, qui a été reçu par le Secrétariat général le 24 décembre 2025.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAG est approuvée à l'unanimité.

6) Modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE – parcelles n° 444/2381, 444/2396 et 443/2131 (rue de Marville à Beggen)

Dans le cadre d'une modification ponctuelle de la partie graphique du PAG concernant les parcelles n° 444/2381, 444/2396 et 443/2131 (rue de Marville), la partie graphique (« plan de repérage ») du PAP QE est à adapter en conséquence. Dans le cadre de la procédure d'adoption prévue à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le dossier a été soumis à la Cellule d'évaluation du ministère des Affaires intérieures. Aucune objection n'a été introduite dans le délai légal de 30 jours prévu pour la consultation publique du dossier. Dans son avis, transmis à la Ville le 24 décembre 2025, la Cellule d'évaluation n'a formulé aucune observation.

La modification ponctuelle de la partie graphique du PAP QE est approuvée à l'unanimité.

7) Lotissements de terrains

Les demandes suivantes de lotissements de terrains sont approuvées à l'unanimité :

- 184, rue de Rollingergrund : réunion des parcelles 92/3345 et 92/3535 afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ;
- 113, Kohlenberg : division de la parcelle 385/2859 afin de créer deux nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction ;
- 15, rue des Arquebusiers : division de la parcelle 678/1751 afin de créer deux lots, dont le lot dénommé 678/X1 sera réuni dans une étape ultérieure avec la parcelle adjacente numéro 678/7478 ;
- Rue d'Ostende : réunion des parcelles 675/7491, 670/7489, 668/7486 et 665/7484 afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ;
- 12, rue de Dormans : division de la parcelle 841/4120 afin de créer deux lots ; le lot dénommé 841/X1 est occupé partiellement par la maison sise 12, rue de Dormans ; le lot dénommé 841/X2 sera utilisé comme jardin de la maison sise 10, rue de Dormans.

IX RÈGLEMENT-TAXE : NOUVEAUX CHAPITRES G-6 ET A1

Le conseil communal *approuve à l'unanimité* le nouveau chapitre « G-6 : Stade de Luxembourg » dans la partie « G : Sports, tourisme et loisirs » ainsi que le nouveau chapitre « A-1 : Tarifs de personnel » dans la partie « A : Administration » du règlement-taxe.

X ADAPTATION DU RÈGLEMENT MODIFIÉ DU 5 MAI 2014 CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS AINSI QUE DU RÈGLEMENT-TAXE

Le conseil communal est appelé à approuver l'adaptation du règlement modifié du 5 mai 2014 concernant la gestion des déchets ainsi que la modification du chapitre « F-4 : Déchets » de la partie « F : Environnement et sûreté » du règlement-taxe. Ces modifications concernent la collecte des biodéchets et sont rendues nécessaires par l'adhésion de la Ville au syndicat Minett-Kompost.

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Notre groupe soutiendra les propositions présentées. Comment le collège échevinal compte-t-il informer les citoyennes et citoyens des possibilités de compostage ?

Nous demandons depuis longtemps que les citoyens soient encouragés à mieux trier leurs déchets, à réduire leurs déchets résiduels et qu'ils en soient récompensés financièrement. Cela peut se faire en fixant la taxe à payer en fonction de la fréquence de vidage de la poubelle ou du poids de son contenu. Cette approche s'est avérée très efficace dans de nombreuses régions du pays. Les volumes de déchets dans la poubelle grise ont ainsi pu être sensiblement réduits. Ce que d'autres communes parviennent à faire, nous devrions également y parvenir. Quand le collège échevinal compte-t-il saisir le conseil communal d'une réforme plus substantielle des taxes sur les déchets ?

Monsieur Bob BIVER (CSV) : Le 19 mars 2026, la commission consultative compétente s'est penchée sur les adaptations rendues nécessaires par l'adhésion de la Ville au syndicat

Minett-Kompost. Les adaptations proposées ont été avisées favorablement à l'unanimité.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : La Ville est membre de Minett-Kompost depuis plusieurs années. À l'époque, il n'avait pas été possible de modifier le règlement-taxe à la suite de cette adhésion, car le principe du pollueur-payeur n'avait pas encore été mis en œuvre. Nous avons travaillé sur ce dossier en collaboration avec des bureaux d'études externes. Il reste encore quelques points à clarifier, mais l'application du principe du pollueur-payeur devrait permettre de calculer les taxes pour la poubelle grise en fonction de la fréquence de vidage. Le logiciel que nous utilisons doit être remplacé. Nous travaillons à l'élaboration d'une structure tarifaire tenant compte des dispositions légales. Une fois que nous aurons procédé aux adaptations nécessaires du règlement tarifaire, plus rien ne s'opposera à une campagne de sensibilisation autour de la poubelle brune. Les citoyens seront informés de ce qui peut et ne peut pas être jeté dans la poubelle brune. Grâce à cette adaptation du règlement-taxe, les citoyens pourront utiliser la poubelle brune de manière encore plus judicieuse.

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications proposées.

XI PRÉSENTATION DU RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 2024 ET DU PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le rapport environnemental 2024. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Pierre Schmitt et son équipe de leur excellent travail. Le rapport compte 150 pages, regorgeant d'informations et de résultats. Il vaut la peine de lire ce document avec attention, car il montre à quel point la politique environnementale est activement menée dans la Ville. M. Schmitt et son équipe méritent des éloges pour leur travail, mais il en va de même pour tous les autres services. Si nous pouvons présenter aujourd'hui un rapport aussi complet, c'est aussi grâce à la bonne collaboration de tous les services de la Ville. La dimension environnementale touche, d'une manière ou d'une autre, tous les services. La politique environnementale figure également parmi les priorités du collège échevinal. Nous sommes heureux de pouvoir mettre en avant l'excellent travail accompli ces dernières années.

Il y a deux ans, nous avons annoncé notre intention de rattraper les retards accumulés dans l'élaboration des rapports environnementaux. Ces retards étaient dus au fait que toutes les données n'étaient pas accessibles, car nous dépendons de sources externes pour la collecte de diverses données et nous nous sommes retrouvés dans une situation où certains services ne pouvaient pas nous fournir toutes les informations sous la forme souhaitée. Le rapport environnemental 2024 est désormais disponible. Au cours de cette année, nous pourrions également présenter le rapport environnemental 2025, ce qui nous permettra alors d'avoir rattrapé le rythme que nous nous étions fixé il y a plusieurs années. Il convient toutefois de souligner que nous continuerons à être confrontés à une certaine incompressibilité, car nous ne pourrions collecter une série d'informations qu'au cours de l'année suivante – nous ne recevrons par exemple une partie des données nécessaires à l'élaboration du rapport environnemental 2026 qu'au cours de l'année 2027 –, celles-ci devant être rassemblées à partir de nombreuses sources différentes. Les différentes données doivent être vérifiées, mises en relation et comparées entre elles, afin de pouvoir établir un rapport aussi complet que

possible. Par conséquent, il semble que nous ne pourrions pas présenter le rapport de l'année précédente avant le mois de septembre de l'année suivante.

L'année passée, la commission de l'environnement nous a confié différentes missions. Elle nous a demandé d'élaborer un document de deux pages présentant les priorités définies pour les années 2025 et 2026. Ce document a également été transmis au conseil communal.

Le rapport environnemental 2024 est à nouveau accompagné d'une infographie, sorte de résumé de toutes les actions menées en 2024 dans le domaine de l'environnement. Dans les prochains jours, cette infographie ainsi que des informations utiles (subventions, coordonnées) seront distribuées à tous les ménages de la Ville. Ces documents comporteront également un code QR permettant aux citoyens intéressés d'accéder au rapport environnemental 2024.

Les différents services de la Ville fonctionnent en parfaite harmonie, à l'image des rouages d'une montre suisse. Ce n'est que grâce à un travail d'équipe que les différentes mesures peuvent être mises en œuvre et que le rapport peut être rédigé.

Le rapport environnemental est structuré par thèmes. Je vais aborder ci-après les différents thèmes : énergie et climat ; eau ; déchets et ressources ; nature et biodiversité ; mobilité ; urbanisme et construction ; consommation durable ; santé urbaine ; information et sensibilisation ; coopération et participation.

Énergie et climat. On constate une baisse constante des émissions de CO₂ au niveau de l'administration communale. Nos services apportent leur contribution pour faire en sorte que les émissions de CO₂ diminuent. À l'échelle du territoire communal, on observe une certaine stabilité des émissions de CO₂. Afin de parvenir à une nouvelle baisse des émissions de CO₂, d'autres actions de sensibilisation sont menées. Elles visent à encourager les citoyennes et citoyens à faire partie de la solution. Nous sommes conscients que cela prendra du temps. Les réglementations ne permettent pas d'obtenir grand-chose dans ce domaine ; c'est pourquoi nous continuerons à mener un travail de persuasion et à essayer d'amener les citoyens à s'engager dans la voie des efforts de réduction des émissions de CO₂.

Il y a trois ans, la Ville avait lancé un programme de subsides très généreux. Les subventions versées par la Ville s'alignent sur celles de l'État. Le montant du subside accordé par la Ville pour l'installation d'un système photovoltaïque, d'une chaudière à granulés ou à copeaux de bois, d'une pompe à chaleur, ou pour l'isolation des murs, des toitures, etc., s'élève à 50 % des subventions versées par l'État. La Ville accorde des primes communales pour l'achat de nouveaux appareils à haute efficacité énergétique (sèche-linge, lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, congélateur), ainsi que pour la pose de nouvelles fenêtres (rénovation énergétique). La Ville accorde également des subventions pour les toitures végétalisées. L'achat de voitures électriques est subventionné et les citoyens peuvent également compter sur une aide financière pour l'installation d'une infrastructure de recharge privée.

Ces mesures portent leurs premiers fruits. En 2023, la Ville a reçu 482 demandes de subvention. En 2024, ce chiffre est passé à 528. Cette tendance se poursuit. Pour l'année 2025, nous constatons que le nombre de demandes a encore augmenté. Les informations et explications relatives aux différents subsides sont distribuées sous forme de toutes-boîtes aux habitants de la Ville. Parallèlement, ces informations sont régulièrement diffusées via notre magazine *City* et peuvent bien sûr être consultées en ligne sur notre site Internet. Pour l'année 2024, les subventions versées par la Ville ont atteint un montant d'environ 700.000 euros.

Des progrès sont également à signaler dans le domaine du Pacte climatique. Je me suis réjoui des éloges adressés par Monsieur le conseiller Back à nos services. En octobre 2025, la Ville s'est vu décerner le « European Energy Award Gold », pour avoir obtenu un score supérieur à 75 % lors du nouvel audit du Pacte climatique 2.0. Le rapport environnemental 2024 indique que des travaux ont été menés sur le plan climatique communal et qu'un « concept énergétique » a été élaboré pour le territoire de la Ville. Afin de pouvoir réaliser les différentes analyses, la Ville s'est dotée des outils nécessaires à cet effet (jumeau numérique « énergie – carbone »). L'électrification de la flotte de véhicules de la Ville se poursuit. On examine actuellement sur quels toits de bâtiments communaux il est encore possible d'installer des panneaux photovoltaïques. Une carte des îlots de chaleur est en cours d'élaboration. La Ville participe à l'élaboration d'une carte bioclimatique nationale.

Nature et biodiversité. Le Pacte Nature utilise lui aussi un système de certification similaire à celui du Pacte Climat, comportant quatre niveaux de performance. La Ville a obtenu le niveau de certification de base. La prochaine étape consistera à viser la certification « argent ». En collaboration avec le LIST, des analyses sont menées sur l'état de santé des arbres et les mesures pouvant être prises sont étudiées. La première phase de renaturation de la Pétrusse est achevée. La phase 2 a été lancée en 2024. En 2024, nous avons travaillé à l'organisation de la LUGA, qui s'est déroulée l'année dernière. En 2024, nous avons entamé l'élaboration du « concept de végétalisation » ainsi que le développement de projets en « milieu ouvert ». La Ville s'est fixé pour objectif de planter au total 30.000 arbres sur son territoire d'ici 2030. En collaboration avec « IMS Luxembourg », qui dispose d'un réseau étendu auprès des entreprises implantées au Luxembourg, nous avons lancé le projet « Trees in the City - Business in Action », qui vise à impliquer les entreprises locales. Le « Local green Deal » a été lancé. Une « réserve forestière intégrale » a été créée dans le « Bambösch ». Dans la lutte contre les espèces végétales envahissantes, nous collaborons avec le Musée national d'histoire naturelle et un bureau spécialisé.

Tout cela montre que beaucoup de travail est également accompli dans ce domaine. Les différents projets nécessitent des ressources et leur mise en œuvre prend du temps.

Urbanisme et construction. Des projets pilotes sont également lancés dans ce domaine. Il convient de mentionner à cet égard le projet « Mombels Haff ». En 2024, le château d'eau du Kirchberg a été achevé. En 2024, 91 % des logements appartenant à la Ville et 94 % des bâtiments fonctionnels de la Ville sont dotés d'un passeport énergétique. Un plan d'assainissement a été élaboré pour les différents bâtiments fonctionnels de la Ville. Les plans de rénovation énergétique du « Schwaarzt Haus », un bâtiment énergivore situé dans le quartier de Cents, et du Hall Victor Hugo, dans le quartier du Limpertsberg, nous seront prochainement présentés. La Ville a participé à l'élaboration du plan national contre le bruit. La « checklist des bonnes pratiques en matière de bâtiments et d'urbanisme écologiques et sains » est en cours d'élaboration. Des formations sont proposées à nos collaborateurs. La plateforme interne « re-use » a été mise en place. Nous travaillons à l'élaboration d'une « checklist des bonnes pratiques en matière d'urbanisme », qui pourra servir de ligne directrice aux cabinets d'architectes. Notre service travaille à l'élaboration d'un nouveau règlement sur les bâtisses, qui s'alignera sur le règlement-type national.

Eau (eaux usées, eaux de surface, eau potable). Les efforts considérables déployés par Madame l'échevin Beissel et le service compétent contribuent à l'amélioration constante de la qualité des eaux sur le territoire de la capitale. La Ville réalise d'importants investissements afin de minimiser les risques d'inondation. La station d'épuration de Beggen est modernisée pour relever les défis de l'avenir, en tenant bien

entendu compte des aspects liés au développement durable. La consommation d'eau par habitant dans la Ville a pu être stabilisée. Des compteurs d'eau intelligents sont en cours d'installation. On constate une baisse de l'utilisation des pesticides. Sur les sites présentant un risque de coulées de boue en cas de fortes pluies, on examine quelles mesures préventives peuvent être prises pour limiter l'effet érosif de l'eau.

Déchets et ressources. Les volumes de déchets par habitant se sont stabilisés. En commission, certains ont déploré que la consommation par habitant soit plus élevée dans la Ville de Luxembourg que dans d'autres communes. Cela est tout à fait normal, car la Ville est également la capitale et le nombre de personnes présentes sur son territoire est deux fois plus élevé pendant la journée qu'en soirée. De nombreuses entreprises et hôpitaux y sont implantés, ce qui explique que le taux de production de déchets y soit nettement plus élevé que dans d'autres communes. Monsieur l'échevin Goldschmidt et le service compétent font un excellent travail pour informer la population des moyens de réduire les déchets et de les trier. L'adhésion de la Ville au syndicat Minett-Kompost offre aux habitants une alternative supplémentaire pour réduire leur volume de déchets. Les travaux sur le projet « Centre de ressources », où le tri des déchets et la réutilisation jouent un rôle important, se poursuivent. Dans l'esprit d'une consommation responsable, la Ville organise régulièrement des « Repair Cafés ». Nous mettons à disposition des gobelets réutilisables. Dans le cadre de l'initiative « Fairtrade Gemeng », un groupe d'action local est mis en place afin de lancer des campagnes de sensibilisation auprès du grand public.

Mobilité. Les progrès réalisés dans le domaine de la mobilité sont considérables. Monsieur l'échevin Goldschmidt et son service déploient des efforts importants pour promouvoir la mobilité douce. Les données statistiques montrent que le nombre d'usagers des transports en commun continue d'augmenter. On constate une certaine stagnation en ce qui concerne le transport individuel motorisé. Il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction.

La flotte d'autobus de la Ville est en cours d'électrification. Nous espérons que d'ici le début de l'année prochaine, notre flotte sera composée exclusivement de bus électriques. Cela contribuera à une nouvelle réduction considérable des émissions de CO₂.

En 2024, et par la suite, la Ville a fait preuve d'un engagement fort en faveur de l'extension du réseau de tramway et de la promotion des bornes de recharge électriques. Nous avons élaboré des concepts de modération du trafic dans les quartiers et sommes en train de les mettre en œuvre.

Santé urbaine. La Ville a participé à l'élaboration d'un « plan national contre le bruit ». La qualité de l'air en ville s'est considérablement améliorée ces dernières années, grâce notamment à la flotte d'autobus électriques. Dans le cadre de la lutte contre le bruit, la Ville sera également représentée au sein de la « Commission aéroportuaire ».

Information et sensibilisation. Nous constatons que depuis 2024, un nombre nettement plus important de citoyens s'adressent à la Ville pour obtenir des informations. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Klima-Agence. Nous proposons des formations internes. Dans chaque numéro du magazine City, deux pages sont consacrées au thème de la durabilité. Nous menons ainsi également un travail de sensibilisation.

Coopération et participation. Dans ce domaine, notre action ne s'arrête pas aux frontières de la ville. Nous nous engageons au sein du réseau de villes Quattropole, notamment dans un groupe de travail consacré au développement durable. La Ville entretient une bonne collaboration avec l'université

(LIST) et l'IMS. Lors de l'élaboration des plans de quartier, les propositions d'amélioration sont prises en compte et nous examinons actuellement comment celles-ci peuvent être mises en œuvre dans la mesure du possible. La Ville a investi dans la création de jardins communautaires supplémentaires.

Tout cela montre à quel point les actions menées à tous les niveaux sont variées. Le nombre d'actions est important, mais le temps manque pour les aborder en détail aujourd'hui. C'est pourquoi je serais ravi que chaque conseiller communal prenne le temps de lire le rapport environnemental 2024. Ce rapport est une source d'innombrables informations.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin Bauer pour la présentation du rapport environnemental 2024, un rapport qui contient de nombreuses informations intéressantes.

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Il me semble important de commencer par évoquer le contexte dans lequel nous nous trouvons actuellement : la guerre en Iran et ses conséquences sur l'approvisionnement énergétique. Les prix des énergies fossiles augmentent. Cela nous montre une nouvelle fois que la transition énergétique est importante non seulement pour l'avenir de notre planète, mais aussi pour notre indépendance énergétique, notre sécurité et notre liberté. La hausse des prix pèsera sur le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens, ce qui touchera particulièrement les ménages à revenus moyens et modestes.

À la lecture du rapport environnemental 2024, je constate, contrairement à Monsieur l'échevin Bauer, que les chiffres, d'une manière générale, ne sont pas particulièrement encourageants, notamment en ce qui concerne la transition énergétique. En 2024, la consommation d'énergie par habitant à Luxembourg-Ville a baissé de 13 % par rapport à 2014, alors que l'objectif est d'atteindre une réduction de 44 % d'ici 2030. Nous sommes encore loin de l'objectif consistant à couvrir 37 % de notre consommation d'énergie d'ici 2030 grâce à des énergies renouvelables produites dans la ville. En 2024, la production s'élevait à 4 %. L'objectif de réduire les émissions de CO₂ de 55 % d'ici 2030 est encore loin. Sur le territoire de la Ville, les émissions de CO₂ n'ont pu être réduites que de 2 % en 2024 par rapport à 2014.

Ces chiffres sont alarmants, et c'est notamment en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de CO₂ que l'on peut se demander si les objectifs fixés pourront encore être atteints d'ici six ans. Nous ne connaissons pas les chiffres pour l'année 2026, mais on peut sérieusement se demander si les objectifs fixés pourront encore être atteints.

Au vu de ces chiffres, on pourrait penser que les responsables communaux prennent des mesures supplémentaires pour tenter, au moins, d'atteindre les objectifs fixés. Malheureusement, nous devons constater que cela ne se fait pas dans la mesure où la situation l'exigerait. On aurait pu s'attendre à ce que la Ville élabore un nouveau paquet de mesures visant à développer les énergies renouvelables. Or, le plan d'action environnemental présenté ne fait état d'aucun effort de ce type. Nous ne disons pas que rien ne se passe. Nous constatons bel et bien une série de bonnes initiatives, par exemple la création d'une « communauté énergétique » au sein de l'administration communale ou les études menées pour promouvoir l'énergie éolienne ou l'installation de systèmes photovoltaïques agricoles. Nous reconnaissons que les chiffres s'améliorent au niveau de l'administration communale, mais là encore, des efforts supplémentaires en matière d'efficacité énergétique sont nécessaires.

Le fait est que les obstacles structurels qui persistent continuent de freiner la transition énergétique. Les mesures prises

ne sont pas assez rapides pour surmonter ces obstacles. Les obstacles existants empêchent les citoyennes et citoyens de faire partie de la solution. Notre réglementation communale comporte encore des dispositions qui rendent impossibles à certains endroits les rénovations énergétiques ou l'installation de panneaux solaires. Des exemples ont été cités à ce sujet au sein de la commission. Nous savons également qu'un règlement sur les bâtisses national est en cours d'élaboration, un projet que nous saluons, tout en espérant qu'il aboutira effectivement. Néanmoins, nous estimons que la Ville ne devrait pas attendre et qu'elle devrait plutôt continuer à travailler à l'adaptation de notre règlement sur les bâtisses. En commission, on nous a indiqué que beaucoup de travail préparatoire avait déjà été accompli. Il serait donc dommage que ce travail soit perdu. Je pensais que la coalition DP-CSV était celle de la simplification administrative. Pourquoi donc ne pas l'appliquer également à ce niveau ? On a dit que les réglementations ne permettaient pas d'aller très loin. Or, ici, ce sont justement les réglementations qui freinent les progrès. Il serait donc judicieux d'adapter et de simplifier ces réglementations, afin de faciliter la transition vers les énergies renouvelables.

En ce qui concerne l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments appartenant à la Ville, Monsieur l'échevin Bauer a évoqué la réalisation d'une étude visant à explorer les différentes possibilités dans ce domaine. Serait-il possible d'en savoir plus sur l'exploitation actuelle du potentiel existant sur les bâtiments appartenant à la Ville ? Nous estimons qu'il faut en faire une priorité.

La Ville peut influencer la promotion des énergies renouvelables par le biais du versement de subsides. Il faut saluer le fait que la Ville accorde une subvention à hauteur de 50 % de l'aide financière octroyée par l'État. Néanmoins, la question se pose de savoir si, maintenant que les prix des énergies fossiles augmentent, ce ne serait pas le bon moment pour revoir ces aides à la hausse. Ce serait un signal envoyé aux citoyennes et citoyens pour qu'ils investissent dès maintenant dans l'efficacité énergétique. À notre avis, le collège échevinal ferait également bien de s'adresser de manière plus proactive aux habitants de la Ville afin que des quartiers entiers, des rangées de maisons et des pâtés de maisons fassent l'objet d'une rénovation énergétique. Au sein de la commission, je me suis renseigné sur la volonté de la Ville de lancer, à l'instar d'autres communes (par exemple la commune de Differdange), des initiatives telles que le projet « Zesumme renovéieren » et d'expliquer aux citoyens les différentes possibilités qui s'offrent à eux. La réponse a été qu'une telle volonté existait, mais qu'il manquait un retour de l'Agence de l'énergie. Quelle est la position du collège échevinal ?

La Ville doit se doter d'une stratégie claire en faveur de la transition vers les énergies renouvelables pour le chauffage. Nous devons malheureusement constater que les responsables communaux préfèrent attendre une initiative nationale et que nous ne percevons donc aucune attitude proactive de leur part. Or, il est clair que le temps presse. Quels sont les projets du collège échevinal pour aider les citoyens à s'affranchir du gaz fossile, notamment grâce aux réseaux de chauffage urbain ? Cela nous aiderait tous à devenir moins dépendants des hausses de prix que nous subissons actuellement, mais aussi des hausses du prix du gaz si le conflit avec l'Iran devait perdurer.

La mobilité est un sujet important. Où peut-on agir ? D'une part, il s'agit de promouvoir les alternatives à la voiture à moteur thermique. Nous reconnaissons que des progrès ont été réalisés à ce niveau – sans entrer ici dans le détail pour savoir à qui revient quel mérite. Le tram circule et le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter. Il est donc important de poursuivre sans délai l'extension du réseau de tramway. Des progrès sont également à signaler au niveau des infrastructures cyclables. Récemment, de nouvelles infrastructures,

qui semblent prometteuses du moins sur le papier, ont été annoncées. Le fait est toutefois que le vélo ne constitue pas une véritable alternative à la voiture tant que nous ne disposerons pas d'un réseau d'itinéraires cyclables intégralement interconnecté. Il faut donc un concept global pour la Ville. Nous attendons avec impatience les résultats de l'étude commandée par le collège échevinal. Pour *déi gréng*, il ne fait aucun doute que la mobilité douce doit bénéficier d'une priorité absolue dans la capitale. La mobilité douce est bénéfique pour le climat, pour un air plus pur et, de manière générale, pour une meilleure qualité de vie. *déi gréng* suivront de près la mise en œuvre des améliorations annoncées concernant le réseau d'itinéraires cyclables.

En ce qui concerne l'environnement, la protection de la nature et l'eau, je tenais à féliciter le collège échevinal pour son initiative visant à planter de nombreux arbres sur le territoire de la Ville. Il ne faut pas se concentrer uniquement sur les parcs, mais aussi planter davantage d'arbres dans l'espace public en général. L'idée d'un compteur est à saluer. *déi gréng* saluent également les différents projets de renaturation de nos cours d'eau, notamment celui portant sur le tronçon Pfaffenthal-Beggen. À l'heure du changement climatique, les fortes pluies et les inondations vont se multiplier, et même si des mesures sont prises dès maintenant, il faut s'attendre à ce que cette problématique continue de nous préoccuper. C'est pourquoi les projets de renaturation devraient, à notre avis, bénéficier d'une priorité absolue. Il faut saluer le fait que la Ville propose une expertise gratuite aux personnes concernées et accorde également des subventions communales lorsque des mesures préventives sont prises. Ai-je raison de penser que cette aide n'a été mise en place qu'en 2024 ? Le collège échevinal dispose-t-il déjà de chiffres concernant le recours à cette aide ? Des aides financières sont également accordées aux citoyens pour la mise en place d'une infrastructure de collecte des eaux de pluie. Il ressort du rapport qu'aucune demande n'a encore été reçue à ce sujet par l'administration communale. Une campagne est-elle prévue pour mieux faire connaître ces aides ? Des mesures sont-elles prévues au sein de la commune pour utiliser les eaux de pluie et réduire ainsi la consommation d'eau potable ?

La forte teneur en calcaire de l'eau potable de la capitale fait régulièrement l'objet de discussions, certains quartiers étant plus touchés que d'autres. D'après mes informations, il serait envisagé d'intervenir directement à un niveau plus centralisé en vue d'un adoucissement de l'eau. Un tel projet existe-t-il ? Dans l'affirmative, quand est-il prévu de le mettre en œuvre ?

En commission, nous avons obtenu des précisions sur la louable initiative visant à mettre en place une plateforme interne à l'administration pour la réutilisation des matériaux usagés. Toutefois, un examen général des chiffres dont nous disposons permet de constater que la Ville pourrait en réalité faire mieux en matière de réduction des volumes de déchets, ce qui justifie que des efforts supplémentaires soient consentis dans ce domaine.

Il y a déjà sept ans, *déi gréng* avaient déposé une série de propositions. À l'époque, nous avions demandé au collège échevinal d'élaborer une stratégie « zéro déchet », assortie d'objectifs contraignants et de mesures claires visant à réduire sensiblement les volumes de déchets. Une telle stratégie n'existe toujours pas. Nous avions demandé l'abandon du plastique à usage unique lors des manifestations publiques. Entre-temps, l'UE a décidé d'interdire les emballages en plastique à usage unique à partir de 2030. Nous avions demandé l'acquisition de remorques lave-vaisselle (« *Spullweenchen* ») pouvant être mises à la disposition des associations locales dans le cadre d'événements. D'après mes informations, cette demande n'a pas non plus été prise en compte jusqu'à présent. Nous avons également demandé

d'offrir aux citoyennes et citoyens davantage de possibilités de faire réparer les appareils qui ne fonctionnent plus. Monsieur l'échevin Bauer a évoqué les *Repair Cafés*. Il serait souhaitable que davantage de ces *Repair Cafés* puissent être organisés. Nous avons réclamé davantage de centres de ressources. Le rapport indique que cela est prévu. Quel est le calendrier prévu à cet égard ? Par ailleurs, nous avons demandé des mesures supplémentaires visant à promouvoir davantage le tri des déchets. Ces mesures se font également attendre. Une mesure simple à mettre en œuvre serait de montrer l'exemple lors des manifestations organisées par la ville. Pourquoi ne pas remplacer les poubelles rouges installées lors des grands événements par différents bacs de tri permettant de trier les déchets ? Nous avons également plaidé en faveur d'une réforme des taxes sur les déchets.

Nous constatons des progrès, mais malheureusement pas à la hauteur de ce à quoi nous nous attendions après avoir formulé ces différentes revendications il y a sept ans. Il reste donc encore beaucoup à faire.

Monsieur l'échevin Bauer a évoqué la mise en place d'une liste de contrôle des meilleures pratiques dans l'optique d'un urbanisme durable et sain. Cela semble être une bonne initiative. Je serais curieux de savoir s'il existe déjà un calendrier à ce sujet et quand la commission compétente sera saisie de ce projet. Cette liste de contrôle doit-elle servir de référence pour chaque nouveau PAP ? Comment pouvons-nous envisager la mise en œuvre de ce projet ?

Pour conclure, je tiens à souligner que le rapport environnemental est très clair et instructif. Il témoigne du grand engagement du service et de la volonté de faire bouger les choses. Nous remercions toute l'équipe pour le travail accompli et son engagement. Il existe de nombreuses initiatives positives. J'en ai cité quelques-unes. Cependant, dans divers domaines, l'ambition fait encore défaut, par exemple en matière d'efficacité énergétique. Nous sommes également conscients qu'une commune ne peut pas tout faire et que beaucoup dépend également de ce qui se passe aux niveaux national et européen. Néanmoins, une commune doit apporter sa contribution. La Ville dispose encore d'une marge de progression. Il faut accélérer le rythme, notamment en matière de transition énergétique et de prévention des déchets, car c'est la seule façon de renforcer notre indépendance énergétique et de garantir à nos enfants les conditions de vie nécessaires à un avenir heureux.

Madame Angélique BARTOLINI (CSV) : Nous souhaitons remercier M. Pierre Schmitt et son équipe pour la présentation, ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé. En commission, on a pu entrer dans les détails du rapport. Ce qui ressort clairement, c'est la qualité du travail et les progrès réalisés ces dernières années.

Le groupe CSV soutient cette dynamique. On voit qu'il y a aujourd'hui une approche plus structurée, avec des priorités claires, notamment dans les domaines de l'énergie, du climat, de l'urbanisme et de la biodiversité.

Je tiens aussi à souligner un point important : l'effort qui a été fait en matière de communication. Le résumé en deux pages et surtout l'infographie qui seront distribués en toutes-boîtes. C'est essentiel, car ces sujets doivent être compréhensibles par tous.

Les échanges en commission ont bien montré que la Ville agit, mais qu'elle ne peut pas tout faire seule. On le voit sur les données. Les délais sont difficiles à réduire parce qu'on dépend aussi d'acteurs externes. On le voit aussi sur les émissions de CO₂. Les évolutions ne sont pas toujours linéaires, notamment à cause du secteur professionnel. Il s'agit donc d'être lucide. La transition ne dépend pas uniquement de la Ville, mais aussi

des habitants, des entreprises et du cadre national. La Ville met en place des outils, des aides, de l'accompagnement. Elle continue d'avancer, elle teste, d'évoluer, elle s'adapte.

On constate par ailleurs que des actions concrètes se développent, que ce soit sur les bâtiments communaux, la production d'énergie ou encore la végétalisation. Mais la Ville ne veut pas contraindre. Et sur certains sujets, on reste dépendant des décisions prises à un autre niveau. Voilà pour nous le vrai enjeu pour la suite. Comment passer à une échelle plus large ? Comment impliquer davantage les habitants ? Comment mobiliser plus fortement le secteur privé ? Comment lever certains freins au niveau national ? Parce que le rapport le montre bien : on avance, mais ce sont des politiques à long terme avec des ajustements permanents. Il y a donc une stratégie, il y a des résultats, mais le défi consiste à accélérer à l'échelle du territoire.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Après l'intervention de Monsieur le conseiller Costa, je ne peux que constater que nous vivons dans des réalités différentes. Le groupe *déi gréng* ne cesse de critiquer le fait que la Ville ne fasse aucun progrès en matière de réduction des émissions de CO₂. Si l'on compare les émissions de CO₂ en Allemagne à celles de la France, on constate que les niveaux d'émissions de CO₂ en Allemagne sont nettement plus élevés, ce qui s'explique notamment par l'influence d'une idéologie verte. Les Verts avaient promis que la transition énergétique entraînerait une baisse des émissions de CO₂. C'est le contraire qui s'est produit. Une étude de JP Morgan montre que les prix de l'énergie seraient aujourd'hui inférieurs de 25 % si l'Allemagne n'avait pas procédé à une sortie du nucléaire. En ce qui concerne la situation géopolitique, nous sommes devenus vulnérables au chantage géopolitique parce que nous ne menons pas une politique énergétique rationnelle et que, au contraire, nous appliquons de plus en plus votre politique erronée. Outre les énergies renouvelables, on mise sur le gaz russe bon marché, qui ne nous est actuellement pas livré. Quant au GNL que nous importons des États-Unis, il s'agit d'un gaz extrait du schiste par fracturation hydraulique – ce qui, en fin de compte, n'est pas non plus particulièrement respectueux de l'environnement. L'idée de pouvoir compenser les fluctuations des énergies renouvelables à l'aide de batteries électriques est utopique. Et prétendre ensuite que la situation s'améliore si nous poursuivons cette politique est, à mes yeux, absurde. Ce qui aide réellement, c'est une politique énergétique rationnelle, ce qui signifie qu'il faut exploiter toutes les sources d'énergie disponibles. Elles ont toutes des avantages et des inconvénients, mais nous ne devrions pas, par idéologie, nous engager dans une seule direction. Miser uniquement sur les énergies renouvelables est une impasse. Les subventions accordées s'avèrent être une distorsion du marché. C'est pourquoi je ne peux que m'étonner que le DP soutienne cette politique de subventions. Si les technologies étaient abouties et évolutives, aucune subvention ne serait nécessaire. Cela ne sert à rien de dépenser l'argent des contribuables pour de mauvais projets. Vouloir économiser l'énergie est une bonne idée. L'initiative visant à planter davantage d'arbres est également positive. Cependant, je considère que se contenter de s'engager dans la voie de la transition énergétique est une erreur. C'est pourquoi il serait bon d'y consacrer moins d'argent et de l'investir plutôt ailleurs.

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Pourrais-je présenter brièvement la motion que nous avons déposée ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La parole est à Monsieur le conseiller Costa.

Monsieur Fabricio COSTA (déi gréng) : Au vu des chiffres disponibles concernant la transition énergétique – qui ne sont pas très encourageants – et du potentiel des énergies renouvelables pour une plus grande indépendance énergétique, le

collège échevinal est invité à présenter au conseil communal un ensemble de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables ainsi que la rénovation énergétique. Le collège échevinal est en outre invité à adapter le règlement sur les bâtisses ainsi que le PAG de la Ville de manière à favoriser davantage les énergies renouvelables et les rénovations énergétiques, et à examiner le potentiel au niveau de la Ville en ce qui concerne les bâtiments appartenant à la commune, afin de donner la priorité aux énergies renouvelables. Par ailleurs, nous appelons le collège échevinal à augmenter les aides financières communales en faveur des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique des bâtiments, afin d'inciter les citoyennes et citoyens à investir dès maintenant. Nous invitons le collège échevinal à lancer des initiatives en faveur de la rénovation énergétique des quartiers et des îlots immobiliers, à l'instar de projets tels que « Zesumme renovéieren », et à mettre en place une stratégie communale en faveur du chauffage neutre en carbone, notamment en faveur des réseaux de chaleur dans les quartiers densément construits.

Motion

« Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

considérant

- le rapport environnemental et plan d'actions 2024 de la Ville de Luxembourg;
- le fait qu'en 2024, la réduction des émissions de CO₂ sur le territoire de la Ville par rapport à 2014 était de 2%, alors que l'objectif pour 2030 est de réduire ces émissions de 55%;
- le fait qu'en 2024, le taux de production d'énergies renouvelables sur le territoire de la Ville par rapport à la consommation d'énergie finale était de 4%, alors que l'objectif pour 2030 est d'amener ce taux à 37%;
- le fait qu'en 2024, la réduction de la consommation d'énergie finale par habitant.e sur le territoire de la Ville par rapport à 2014 était de 13%, alors que l'objectif pour 2030 est d'amener ce taux à 44%;
- la hausse des prix des énergies fossiles suite à l'attaque des États-Unis et Israël contre l'Iran le 28 février passé déclenchant un conflit armé entre ces pays;
- le potentiel d'indépendance énergétique qu'offrent les énergies renouvelables une fois installées par rapport aux énergies fossiles;

invite le Collège échevinal

- à présenter dans les plus brefs délais un nouveau paquet de mesures en faveur de la transition énergétique pour soutenir le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- à proposer le plus vite possible les adaptations nécessaires au niveau du règlement des bâtisses et des plans d'aménagement afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, comme les panneaux solaires ou photovoltaïques et les pompes à chaleur, tout comme la rénovation énergétique en Ville;
- à développer sans délai les potentiels encore disponibles pour l'installation de panneaux solaires sur les toits de bâtiments communaux;

- à proposer une augmentation des aides financières communales en faveur des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique des bâtiments;
- à lancer des initiatives en faveur de la rénovation énergétique des quartiers et d'îlots en bloc, à l'instar de projets comme « Zesumme renovéieren »;
- à mettre en place une stratégie communale en faveur du chauffage neutre en carbone, notamment en faveur des réseaux de chaleur dans les quartiers densément construits. »

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je voudrais saisir l'occasion pour signaler que nous avons planté ce matin, avec les enfants de Hamm, 400 arbres et ce que l'on appelle des « haies gourmandes ». Les fruits qui pousseront dans ces haies pourront être cueillis par les citoyens qui s'y promèneront.

Le prochain *Repair Café* aura lieu le 11 avril. Les prochains marchés *second hand* se tiendront le 12 avril et le 15 juillet.

J'ai préféré la fin du discours de Monsieur le conseiller Costa au début, car vers la fin, il s'est montré disposé à reconnaître que la Ville mettait bel et bien en œuvre toute une série de mesures et d'actions, et que tout n'était pas toujours aussi simple.

L'obtention du « European Energy Award Gold » témoigne des efforts déployés par la Ville. Ces certifications « Or » ne sont pas décernées à la légère. D'ailleurs, seules 25 communes luxembourgeoises sur 100 ont reçu cette distinction à ce jour. Voilà qui répond aux critiques du groupe *déi gréng*, selon lesquelles nous n'aurions pas grand-chose à présenter en matière de transition énergétique.

L'utilisation des toits des bâtiments pour l'installation de systèmes photovoltaïques fait bel et bien partie des priorités de la Ville. La Ville montre l'exemple. Sur le toit de chaque bâtiment appartenant à la Ville et se prêtant à l'installation d'un système photovoltaïque ou solaire, nous nous efforçons d'en installer un. L'installation d'un système photovoltaïque était prévue sur le toit du Hall Victor Hugo, mais malheureusement, on nous a ensuite informés que cela n'était pas possible pour des raisons de statique. Nous examinons actuellement si d'autres solutions sont envisageables, c.-à-d. s'il ne serait pas possible d'installer sur le toit des panneaux solaires moins lourds. Sur les nouvelles constructions et les bâtiments existants appartenant à la Ville, des systèmes photovoltaïques sont installés dans la mesure du possible.

M. Costa a évoqué les subventions accordées par la Ville. Ces aides ont été mises en place il n'y a pas si longtemps. Une campagne d'information et de sensibilisation a été lancée. En commission, les membres ont reçu des informations à ce sujet, ainsi que sur la refonte de notre système de subsides, notamment dans la perspective de la future loi sur l'énergie. Je trouve regrettable que vous remettiez sans cesse en question, au sein du conseil communal, les informations et les explications que vous recevez en commission, ou que vous fassiez comme si vous n'aviez reçu aucune explication.

Je ne suis pas en mesure pour l'instant de fournir des chiffres précis concernant le recours aux subventions pour les mesures de prévention contre les pluies torrentielles et les inondations. La Ville a mené une vaste campagne d'information et de sensibilisation. Des réunions d'information ont été organisées. Nous proposons des conseils aux citoyens. La Ville s'efforce donc d'agir de manière préventive.

Au départ, nous avons pensé nous aussi que la mise à disposition de remorques lave-vaisselle (« *Spullweenchen* ») ne

devrait pas être compliquée. Cependant, en examinant les différents moyens d'aider les associations, de nombreuses questions se sont posées, et il s'est avéré que la situation était plus complexe qu'on ne l'avait d'abord pensé. Qui doit réparer les « *Spullweenercher* » défectueux, surtout lorsqu'une réparation d'urgence est nécessaire, par exemple si un « *Spullweenchen* » tombe en panne pendant un événement le week-end ? Au mois de juillet, près de 250 fêtes ont lieu sur le territoire de la Ville. Avec autant d'événements, quelle association se verra attribuer un « *Spullweenchen* » ? Avec nos collaborateurs, nous avons déjà passé de nombreuses heures à discuter des questions qui se posent. Notre service fait un excellent travail pour examiner chaque situation au cas par cas et trouver les meilleures solutions possibles. Nous étudions ce que nous pouvons mettre à la disposition des associations pour mieux répondre à leurs besoins, mais nous voulons des solutions qui tiennent la route. Nous voulons éviter les injustices.

Diriger une commune, c'est une question de *daily management*. Jour après jour, il faut trouver des solutions pragmatiques. Nous ne pouvons pas nous fixer un objectif et faire ensuite comme si tout pourrait être réalisé sans difficulté. Une grande partie de ce que Monsieur le conseiller Costa critique a déjà été examinée par le collège échevinal en collaboration avec les services. Des possibilités d'application pragmatiques sont analysées dans l'intérêt des citoyennes et citoyens, car il nous tient particulièrement à cœur de développer notre ville de manière durable et d'offrir à tous les citoyens la meilleure qualité de vie possible.

Monsieur le conseiller Costa a souligné la nécessité de centres de ressources décentralisés. Nous y travaillons également, mais un tel projet prend du temps. Une fois le projet actuel de centre de ressources achevé, le projet d'un centre supplémentaire devrait se concrétiser davantage.

J'ai été ravi d'entendre que Monsieur le conseiller Costa a salué la mise en place d'une liste de contrôle des meilleures pratiques pour un urbanisme durable et sain. Il s'agit d'une liste que nous souhaitons mettre à la disposition des citoyens de la capitale. La Ville s'est dotée d'une liste de contrôle interne pour ses propres bâtiments. Si des architectes souhaitent s'en inspirer, nous ne pouvons que nous en réjouir. Cette liste de contrôle ne sera pas obligatoire.

La sortie du gaz s'inscrit dans le cadre de la planification communale en matière de chauffage. Dans le cadre des nouveaux PAP, on ne recourt plus au gaz. La récupération des eaux de pluie fait partie intégrante de notre liste de contrôle.

déi gréng ont salué la création d'une plateforme interne dédiée au recyclage des matériaux. Il n'en reste pas moins que nous dépendons toujours des systèmes en place au niveau national.

Le « *Klimateam* » se réunit deux fois par an. À l'occasion de ces réunions, les membres reçoivent de nouvelles informations. Les données actuelles y sont présentées. Les chiffres cités par Monsieur le conseiller Costa se rapportent à l'année 2024. Je peux vous annoncer qu'à ce jour, nous avons déjà dépassé les objectifs fixés. La certification « European Energy Award Gold » parle d'elle-même.

Je voudrais maintenant prendre position sur la motion du groupe *déi gréng*, afin que nous puissions éventuellement la soumettre au vote dès aujourd'hui.

Le groupe *déi gréng* réclame un nouveau train de mesures. Le fait est que nous y travaillons déjà. Nous travaillons à l'élaboration d'un plan climatique. Le « *Klimateam* » est impliqué dans ces travaux. Le groupe *déi gréng* réclame l'élaboration d'un nouveau règlement sur les bâtisses, bien que la nouvelle

loi ne soit pas encore disponible. À cet égard, il convient de souligner que le ministre compétent a promis de présenter les nouvelles dispositions légales dès cet été ou d'ici le début de l'automne de cette année. Dans ce contexte, il ne serait pas particulièrement constructif de modifier notre règlement sur les bâtisses avant cela. Toutes les bonnes idées que nous avons eues au sein du collège échevinal et dont nous avons déjà commencé la mise en œuvre ont été transmises aux instances nationales. Nous partons du principe que nos idées seront prises en compte de manière constructive.

Je tiens à rappeler que, dans la mesure du possible, nous installerons des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

Une révision des subventions a été annoncée. Les propositions ont été présentées.

Nous constatons donc que bon nombre des revendications formulées par *déi gréng* sont déjà en cours d'examen ou en phase de mise en œuvre.

Le groupe *déi gréng* s'est encore renseigné sur la disposition de la Ville à lancer, à l'instar de la commune de Differdange, une initiative intitulée « Zesumme renovéieren ». En commission, nous avons souligné que nous attendions les conclusions de l'Agence nationale pour le climat, car nous souhaitons tirer les leçons des expériences passées.

Nous travaillons actuellement à la planification communale en matière de chauffage. Nous avons besoin d'un cadre juridique. Dès que celui-ci sera en place, nous mettrons cette planification en œuvre.

L'objectif de la Ville est de mettre en place et de faire progresser notre ville de manière durable. C'est pourquoi je propose au conseil communal de soumettre la présente motion au vote aujourd'hui. Étant donné que de nombreux projets sont déjà en cours d'élaboration, le collège échevinal propose au conseil communal de rejeter la présente motion.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin Bauer non seulement pour sa présentation détaillée et ses explications concernant les questions et remarques soulevées, mais aussi pour son engagement. Le rapport environnemental témoigne de l'excellent travail accompli. Chaque jour, nous nous efforçons tous ensemble de rendre notre ville encore plus belle et plus agréable à vivre. Tous les services sont impliqués. Ils ont tous contribué aux résultats présentés dans le rapport environnemental.

Prises de position relatives à la motion

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Notre groupe ne soutiendra pas la motion déposée par *déi gréng*. La motion fait totalement abstraction de l'énergie nucléaire. La politique des Verts a causé un préjudice économique considérable : prix élevés de l'énergie, augmentation des émissions de CO₂, et, d'un point de vue géopolitique, une vulnérabilité accrue au chantage. La motion présente les choses comme si la hausse des prix était imputable à la guerre entre les États-Unis, Israël et l'Iran. Ce n'est pas le cas. Les États-Unis et Israël n'ont attaqué aucun navire. Les navires ont été attaqués par l'Iran, et l'Iran a attaqué ses pays voisins, dont le Qatar (en tant que producteur de gaz naturel liquéfié). À proprement parler, ce n'est pas l'Iran, mais le régime terroriste des mollahs qui opprime la population iranienne depuis maintenant 40 ans.

Monsieur David WAGNER (déi Lénk) : Il me semble que Monsieur le conseiller Weidig évolue dans un autre multivers. Notre groupe soutiendra la présente motion, car le meilleur moyen d'éviter les pénuries énergétiques est d'acquérir la

souveraineté énergétique. Celle-ci repose sur les énergies non fossiles, et non sur l'énergie nucléaire, qui est problématique et coûteuse, et qui pèse donc lourdement sur le contribuable.

Le collège échevinal peut affirmer que cette motion est superflue. Ce qui est superflu peut néanmoins être soutenu. Nous estimons qu'un plan de réduction des émissions de CO₂ est pertinent et que, dans une optique d'économies d'énergie, les rénovations énergétiques constituent le meilleur moyen de s'affranchir des fluctuations internationales.

La motion déposée par déi gréng est rejetée par les voix des représentants des groupes DP, CSV et ADR.

XII SUBSIDES EXTRAORDINAIRES

Des subsides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

Trio Maria Cherubic Music Series	2.500 €
De Läbbel a.s.b.l. Element Session – Bahamdia & The RuffCats aux Rotondes	2.500 €
Le Ballet Populaire a.s.b.l. – Brian CA Akroāma	25.000 €
I Love Graffiti a.s.b.l. „Le Mur“	25.000 €
Streetphoto Collective a.s.b.l. 10e Light Leaks Festival	4.000 €
Fédération luxembourgeoise de gymnastique (FLGYM) Soutien financier pour l'année 2026	55.000 €

XIII OFFICE SOCIAL – DROIT D'EMPHYTÉOSE (AVIS)

La décision du conseil d'administration de l'Office social de concéder au Fonds du Logement un droit d'emphytéose sur plusieurs parcelles situées rue de Noertzange à Kayl fait l'objet d'un *avis favorable à l'unanimité*. Il s'agit des parcelles portant les numéros cadastraux 1865/11374, 1865/11375, 1865/11376 et 1865/11377. Le bail emphytéotique est consenti pour une durée de 99 ans, moyennant une redevance annuelle de 100 euros que le Fonds du Logement devra verser à l'Office social.

XIV FONDATION J.-P. PESCATORE – CRÉATION D'UN POSTE (AVIS)

La décision de la commission des curateurs de la Fondation J.-P. Pescatore de créer un poste à temps plein de « Chargé de mission Qualité » (carrière C6 ou C7), afin d'assurer le

suivi en matière de qualité et de la conformité des exigences du ministère de la Famille et de la COPAS (Confédération des organismes prestataires d'aides et de soins), est *avisée favorablement à l'unanimité*.

XV AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans diverses affaires.

XVI DÉCHARGE DU RÈGLEMENT DE FACTURES

Compte tenu de la situation particulière d'une habitante, le conseil communal autorise le collège échevinal à accorder à la citoyenne concernée une décharge du règlement de plusieurs factures.

XVII CONVERSION / CRÉATION DE POSTES

Le conseil communal *donne son accord à l'unanimité* pour la conversion d'un poste au sein du Service Éclairage public ainsi que pour la création de 3,5 postes au sein du Service Foyers scolaires/Capel.

Lotissements de terrains

En sa séance du 23 mars 2026, le conseil communal a marqué son accord, sous le point « Urbanisme », avec plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 15 avril 2026 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).

Règlement-taxe

En sa séance du 23 mars 2026, le conseil communal a arrêté un nouveau chapitre « G-6 : Stade de Luxembourg » de la partie « G : Sports, tourisme et loisirs » ainsi qu'un nouveau chapitre « A-1 : Tarifs de personnel » de la partie A : Administration » du règlement-taxe. La délibération afférente a été approuvée par Monsieur le ministre des Affaires intérieures en date du 26 mai 2026 et portée à la connaissance du public par avis au public du 8 juin 2026.

Au cours de la même séance, le conseil communal a également adapté le chapitre « F-4 : Déchets » de la partie « F : Environnement et sûreté » du règlement-taxe. La délibération afférente a été approuvée par Monsieur le ministre des Affaires intérieures en date du 26 mai 2026 et portée à la connaissance du public par avis au public du 28 mai 2026.

Le règlement-taxe peut être consulté sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).